

# JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(26<sup>e</sup> SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> séance du mardi 22 octobre 1985

## SOMMAIRE

### PRESIDENCE DE M. JACQUES BLANC

#### 1. Loi de finances pour 1986 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3301).

##### Services du Premier ministre

M. Sanmarco, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services généraux.

M. Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Hughues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le Conseil économique et social et le budget annexe des Journaux officiels.

M. Alphandéry, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les relations avec le Parlement.

MM. Marcellin,  
Chauveau, Marcellin,  
Mauger.

MM. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; Marcellin, Tourné.

##### I. - SERVICES GENERAUX

Les crédits des services du Premier ministre, du ministère des relations avec le Parlement, du secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale et du secrétariat d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs qui sont inclus dans les crédits inscrits à

la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux » seront mis aux voix lors de l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

#### II. - SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 3316)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 3316)

#### III. - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 3316)

#### BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

Crédits ouverts aux articles 33 et 34. - Adoption (p. 3316)

#### Anciens combattants et victimes de guerre

M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Falala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 2. Ordre du jour (p. 3318).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRESIDENCE DE M. JACQUES BLANC,**

**vice-président**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1986

### (DEUXIEME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le ministère des relations avec le Parlement, le secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale, le secrétariat d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, ainsi que le budget annexe des Journaux officiels.

La parole est à M. Philippe Sanmarco, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services généraux.

**M. Philippe Sanmarco, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, en 1986, le budget des services généraux du Premier ministre passera, de 12,9 milliards à 2,5 milliards de francs.

Ainsi présentés, ces chiffres n'ont guère de signification. Ils ont seulement pour mérite de mettre en évidence l'hétérogénéité de ce budget qui regroupe de très nombreuses dotations, les plus importantes étant d'ailleurs confiées à d'autres rapporteurs spéciaux. La caractéristique de ces crédits, qui constitue bien souvent leur seul point commun, est d'être rattachés dans le même « bleu » budgétaire.

Il en va précisément ainsi des crédits de la formation professionnelle, inscrits précédemment dans le budget des services généraux du Premier ministre : ils figurent désormais dans le budget du ministère du travail où ils représentent près de 10,7 milliards de francs. Ce transfert explique la baisse massive des dépenses dans le « bleu » consacré aux services généraux du Premier ministre. D'autres crédits font aussi l'objet d'une présentation séparée : droits de la femme, relations avec le Parlement, techniques de la communication et fonction publique.

A l'inverse, le budget des services généraux du Premier ministre regroupe désormais les dépenses des actions de prévention de la délinquance, soit 47,7 millions de francs, qui relevaient antérieurement de huit ministères différents.

Je m'attacherai à présenter l'ensemble du budget des services généraux avant de traiter plus particulièrement des organismes et des actions spécifiques qu'il regroupe.

S'agissant de l'évolution des grandes masses budgétaires, notons que les crédits du titre III progressent de 11,8 p. 100, passant de 1976 millions de francs à 2 197 millions de francs. Il faut tenir compte là des modifications intervenues dans la structure même de ce titre : elles rendent la signification des chiffres plus difficile à interpréter. D'un côté, certains crédits affectés au contrôle et au fonctionnement des instances et aux interventions de la formation professionnelle ont disparu. En revanche, d'autres crédits, destinés à la prise en compte des crédits des services régionaux et instances régionales et départementales de la formation professionnelle et du comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, sont venus grever ce budget, ainsi que les crédits de prévention de la délinquance et ceux des nouvelles formations.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, on constate, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 10,32 p. 100, les mesures acquises représentant l'essentiel de cette progression.

Quant aux dépenses de matériel et de fonctionnement, elles progressent de 4,5 p. 100, surtout à cause de l'augmentation des dépenses d'informatique, de bureautique et de télématique - sans oublier la réalisation et la diffusion d'enquêtes et d'études relatives à la prévention des risques naturels et technologiques majeurs.

Les subventions de fonctionnement augmentent en apparence de 18,8 p. 100 : mais si l'on ne tenait pas compte des crédits afférents à la rémunération des élèves des instituts régionaux d'administration, les subventions de fonctionnement baisseraient en réalité de 4,5 p. 100 par rapport à 1985.

Pour les services individualisés, comme la Documentation française, le service d'information et de diffusion, la Haute Autorité de l'audiovisuel, le médiateur, et quelques autres, les crédits sont rattachés, mais la masse globale augmente en raison de l'inscription dans ce budget des crédits relatifs aux actions de prévention de la délinquance. Toutefois il convient d'insister sur l'effort important en faveur de la sécurité routière dont les dotations passent de 17,1 millions de francs à 36,6 millions de francs.

Pour ce qui est des interventions publiques et des investissements, les crédits accusent une baisse spectaculaire de 97,1 p. 100, baisse due, précisément, au transfert des crédits de la formation professionnelle sur le budget du ministère du travail. A structure constante, on constaterait, au contraire, une augmentation de 4,1 p. 100.

S'agissant des « investissements exécutés par l'Etat » l'effort de rigueur déployé dans l'ensemble du budget est particulièrement sensible : baisse de 25 p. 100 des autorisations de programme et de 10,56 p. 100 des crédits de paiement. A l'inverse, les subventions d'investissement accordées par l'Etat sont en nette augmentation : 47,1 p. 100 pour les autorisations de programme. Cette augmentation est due essentiellement à la participation de l'Etat au financement de la reconstruction de l'Institut régional d'administration de Nantes.

Après cette présentation globale, je vais analyser les crédits par grandes masses, service par service, en commençant par les services du Premier ministre, ministères, et secrétariats d'Etat rattachés à ce budget.

Le budget des services du Premier ministre, services généraux, concerne : le Premier ministre ; le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; le ministre des Droits de la femme ; le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; le

ministre porte-parole du Gouvernement ; le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie ; des secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre ; chargés de la fonction publique et des simplifications administratives, des techniques de la communication, de l'économie sociale, de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs. Le projet de loi de finances prévoit une augmentation de l'ensemble de ces crédits de 3,5 p. 100 environ.

S'agissant des services centraux, rattachés à l'Hôtel Matignon, on note l'inscription des moyens de fonctionnement mis à la disposition du délégué auprès du Premier ministre chargé des nouvelles formations et des moyens nécessaires au fonctionnement de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie.

Il est intéressant d'observer l'évolution de certains crédits rattachés aux services du Premier ministre mais regroupés et affectés à des établissements chargés d'actions spécifiques : la Documentation française, le Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme, le médiateur, l'économie sociale et la prévention des risques technologiques majeurs.

Les crédits affectés à la Documentation française sont en légère hausse, d'un peu plus de 1,7 p. 100. Les efforts de rigueur et d'économie ont été particulièrement bien engagés dans cet organisme.

Le compte de commerce utilise un découvert de presque 6 millions de francs, reconduit depuis trois ans. L'évolution du chiffre d'affaires au cours des années précédentes pouvait susciter quelque inquiétude car il a stagné, ou même reculé, essentiellement du fait de la réduction d'activité résultant de la diminution des commandes passées par les administrations publiques. En 1985, une légère reprise s'est amorcée. L'augmentation du chiffre d'affaires porte essentiellement sur l'activité d'édition pour le compte des administrations, qui a fait un bond de près de 50 p. 100. La vente de publications au public progresse aussi, mais de presque 8 p. 100 seulement.

Le rétablissement de la situation du compte d'exploitation de la Documentation française est un élément intéressant et positif. Il s'accompagne d'ailleurs de plusieurs efforts réclamés depuis quelques années dans le domaine de la modernisation de cet organisme.

S'agissant de la mise en place de banques de données, la banque d'information politique et d'actualité de la Documentation française met actuellement trois banques de données à la disposition du public : Logos et Iconos sur le serveur Questel de Télé systèmes et Saga sur le serveur G-Cam de la Caisse des dépôts et consignations.

Un important programme d'édition électronique est en cours de réalisation après avoir subi quelques retards : il devrait permettre de réaliser de considérables économies très prochainement.

La modernisation profite également à l'immobilier, car des travaux significatifs ont été réalisés, notamment l'achèvement de la rénovation et de la mise en conformité de l'immeuble sis avenue de l'Opéra. D'autres aménagements sont intervenus dans l'immeuble du quai Voltaire et dans celui d'Aubervilliers.

Bref, divers programmes immobiliers ont été réalisés. Ils se poursuivront en 1986, selon un échéancier arrêté.

J'en viens à une deuxième catégorie de crédits identifiés au sein des services du Premier ministre : ceux qui sont destinés aux actions en faveur de la francophonie. L'an dernier, les crédits avaient progressé dans ce domaine de 161 p. 100. C'est montrer l'importance accordée à cette action. Cette année, même bond en avant, puisque l'acquis, considérable, est conservé : les crédits de l'an passé sont reconduits avec une légère hausse de 4 p. 100 en ce qui concerne les dépenses de personnel. Les crédits d'intervention augmentent de plus de 20 p. 100.

Je profite de l'occasion que m'offre l'examen de ce projet de budget pour faire le point sur le développement des actions engagées en faveur de la francophonie pendant les quatre ou cinq dernières années.

A l'automne de 1981, le Haut comité de la langue française, créé en 1966, a reçu pour mission de définir la politique prioritaire dans ce domaine et de proposer les structures adéquates. La mise en place de nouvelles structures a exigé plusieurs mois. Au mois de février 1984, le commissariat général de la langue française, organisme interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre, a été institué et chargé de l'ensemble de la promotion des actions relatives à la défense et à la diffusion de la langue française.

Le Comité consultatif de la langue française a été également constitué au mois de février 1984. Cet organisme étudie et propose les grands axes de la politique linguistique.

Enfin, au mois de mars 1984 a été élevé le dernier édifice de la nouvelle disposition des structures : il s'agit du Haut conseil de la francophonie, de composition internationale, présidé par le Président de la République. Cet organisme a pour mission de préciser le rôle de la francophonie et de la langue française dans le monde moderne.

Quelles ont été les activités de ces nouvelles structures depuis leur création ?

Le Commissariat général de la langue française a élaboré une nouvelle politique autour de cinq grands thèmes : la législation et le français comme langue des affaires ; le langage audiovisuel et les médias ; le français dans l'administration ; la terminologie, la traduction et la diffusion télématique ; la rationalisation des activités des grandes associations francophones. Le Commissariat, dans le domaine de la terminologie, a essentiellement travaillé de manière à faire évoluer la langue française de façon uniforme et à l'enrichir des particularismes propres à chaque communauté francophone.

Quant au Comité consultatif de la langue française, il a été réuni, au mois de juin dernier, par le Premier ministre qui lui a fixé diverses orientations, notamment : « s'opposer à une dégradation interne de la langue » et : « développer la communauté vivante de ceux qui utilisent la langue française comme langue de communication, ou qui l'apprennent comme seconde langue ». Enfin, l'année 1985 a été marquée par l'entrée du Haut conseil de la francophonie dans sa phase opérationnelle. Cet organisme a joué un rôle de conseil et d'orientation dans les nombreuses manifestations à caractère francophone réalisées cette année. Il a participé également à de nombreux séminaires et festivals.

Le bilan de l'action en faveur de la francophonie est donc considérable. Cette action a largement profité non seulement des nouvelles structures élaborées dès l'automne de 1981 et mises en place au début de 1984, mais encore de la très forte augmentation des crédits publics accordés ces dernières années.

A l'inverse, les crédits alloués au Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme subissent une légère baisse d'environ 3 p. 100 ; cette évolution n'est pas très significative. En effet, ces crédits ne reflètent pas à eux seuls le montant réel des efforts budgétaires de l'Etat. Des actions contre l'alcoolisme sont inscrites dans les budgets d'autres ministères, qu'il s'agisse du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, ou du ministère de l'intérieur.

Le bilan des activités de ce Haut comité, institué au mois de novembre 1984, sous le gouvernement de Mendès France, est loin d'être négligeable au cours des dernières années.

Je signalerai, en premier lieu, la modification de l'article L.1 du code de la route, premier volet de la stratégie établie. En effet, il fallait provoquer une prise de conscience très nette de l'impact de l'alcoolisation dans les accidents en général et sur les accidents de la route en particulier. Les enquêtes ont permis d'étayer la législation relative au contrôle de l'état alcoolique. Cette législation a unifié le taux d'alcoolémie et renforcé les sanctions en pénalisant le délit.

Le deuxième volet de cette politique globale du Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme repose essentiellement sur la campagne nationale d'information menée conjointement avec le ministère des transports et le ministère de la solidarité nationale. Les crédits ont d'ailleurs considérablement augmenté en faveur des activités du délégué interministériel à la sécurité routière, dont les dotations sont passées, je le répète, de 17,1 millions de francs à 36,6 millions de francs, soit 19,5 millions supplémentaires. En parlant de cette action, il ne faut pas omettre la politique d'information des personnels soignants impliqués directement dans les structures d'alcoologie et la multiplication des centres d'hygiène alimentaire, dont l'action a été renforcée et quasiment systématisée.

Le troisième objectif de la politique du Haut comité a été la publicité pour les boissons alcooliques : une étude d'opinion publique a été menée sur l'attitude des Français devant cette publicité.

Quatrième élément : le Haut comité a regretté de ne pas avoir été consulté - même si cette consultation n'était pas obligatoire - sur l'amendement que le Gouvernement avait

déposé à l'occasion de la discussion d'un projet de loi modifiant l'article L. 411 du code de la construction, amendement relatif à l'ouverture des débits de boissons dans les H.L.M.

Enfin, il a poursuivi ses relations avec le secteur professionnel. Le bilan général de son action et de toutes les administrations qui concourent à cette action est globalement positif puisque la courbe décroissante de l'alcool consommé sous toutes ses formes, dans notre pays, depuis trente ans, est à elle seule tout à fait significative.

Autre ligne de crédits affectés aux services du Premier ministre, celle qui concerne une meilleure relation entre l'administration et les administrés grâce au médiateur et aux centres d'information régionale.

Les crédits du médiateur progresseront d'un peu plus de 5 p. 100, passant de 7,5 millions de francs à 7,9 millions de francs. Ses activités continuent de se développer et il est intéressant de noter leur évolution qualitative. En effet, en 1984, par exemple, sur plus de 5 000 dossiers qu'il a reçus, le pourcentage de ceux qui étaient recevables a été en augmentation, ainsi que le pourcentage de ceux qui ont obtenu une réponse favorable. Cela signifie que les administrés sont mieux informés de la saisine du médiateur et de ses implications. Par ailleurs, un projet de loi est à l'étude dans les services du Premier ministre concernant la mise en place de médiateurs régionaux.

En ce qui concerne les actions menées pour rapprocher l'administration du public...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

**M. Philippe Sanmarco, rapporteur spécial.** Je termine, monsieur le président.

On notera le rôle croissant des centres interministériels de renseignements administratifs - les C.I.R.A. - qui sont au nombre de cinq : Paris, Lyon, Rennes, Metz et Lille. Il est à noter qu'en 1985 s'ouvrira celui de Bordeaux et, en 1986, celui de Marseille.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ah !

**M. Philippe Sanmarco, rapporteur spécial.** Les crédits de la Haute autorité de l'audiovisuel ne relèvent pas de votre rapporteur spécial mais il est bon de noter qu'ils apparaissent de manière plus rationnelle et permettent une gestion plus souple.

Les crédits de l'économie sociale qui figurent dans ce « bleu » sont globalement reconduits, ainsi que les crédits relatifs à la prévention des risques naturels, qui sont, eux, en légère augmentation.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, l'analyse que nous pouvions faire de ce bleu budgétaire des crédits relatifs aux services du Premier ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le secrétariat général de la défense nationale.

Mon cher collègue, je vous invite à respecter votre temps de parole, même si, par tolérance, la présidence a laissé le rapporteur qui vous a précédé dépasser quelque peu le sien.

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** J'essaierai donc, monsieur le président, d'évoluer entre deux pages de notes et trente-quatre pages de rapport.

Il me revient de présenter le projet de budget du secrétariat général de la défense nationale, budget modeste, même si la mission du S.G.D.N. est fort importante.

Je me permets de la rappeler en deux phrases. Le secrétariat général de la défense nationale est une administration de mission, chargée d'études et de recherches dans les domaines de la défense, qu'il s'agisse de la politique générale de défense, des problèmes internationaux, ou des problèmes intérieurs.

Il est également chargé de coordonner et d'animer les actions des différents ministères pour assurer le bon fonctionnement du pays en cas de guerre et de conflit et aussi, point peut-être un peu moins connu, en cas de crise et de catastrophe naturelle.

Je me contenterai de formuler quelques observations et réflexions générales, d'une part, sur le budget du secrétariat général de la défense nationale proprement dit, dont les crédits sont inscrits dans le « bleu » que nous étudions actuellement et aussi dans le projet de budget du ministère de la défense nationale et, d'autre part, sur les crédits des différents ministères qui sont affectés à l'effort de défense de la nation.

A cet égard, on peut constater des distorsions assez extraordinaires. Le budget du secrétariat général de la défense est de 68,5 millions ; les crédits qui viennent du ministère de la défense atteignent 135,7 millions et ceux affectés à l'effort de défense de la nation, 3 milliards.

Je ne reviens pas sur ces trois chiffres principaux, mes chers collègues, vous renvoyant à mon rapport écrit pour de plus longs développements.

Certes, les crédits du secrétariat général de la défense nationale augmentent de 5,76 p. 100, ce qui n'est peut-être pas si mal, mais force est de constater que cette hausse est entièrement « mangée » par le centre de transmission gouvernemental, peut-être au détriment des autres actions et des autres moyens du S.G.D.N.

On comprend, d'ailleurs, le choix du Gouvernement de donner la priorité à ce centre de transmissions qui, en cas de conflit, sera l'élément essentiel des communications entre le Gouvernement et les différents responsables de la nation, qu'ils soient civils ou militaires.

Mais cela, malheureusement, n'exclut pas la mise de crédits consacrés à d'autres actions. J'en veux notamment pour exemple l'Institut des hautes études de la défense nationale. C'est un organisme prestigieux dont le sérieux n'est pas contesté, dont la renommée n'est plus à faire et dont pourtant les crédits - 4,4 millions de francs pour 1986 - sont en diminution régulière depuis deux ans : moins 0,33 p. 100 en 1985, moins 2,59 p. 100 pour l'an prochain.

Dans mon rapport, j'ai volontairement détaillé les conditions dans lesquelles travaille cet établissement, afin de montrer la pauvreté des moyens qui lui sont octroyés, alors que son rôle d'information, d'études, de réflexion sur les problèmes de défense est essentiel et qu'il représente un carrefour d'idées pratiquement unique en Europe.

L'Institut des hautes études de la défense nationale dépend déjà, pour la quasi-totalité de son personnel, à la fois du ministère de la défense et d'autres départements ministériels, ce qui peut paraître normal ; mais le recrutement de personnalités civiles de grande qualité est extrêmement difficile. La cause en est la médiocrité du montant des vacations qui leur sont allouées. Je constate que, sur les soixante-quinze personnes que compte cet établissement, une seule est rémunérée par le secrétariat général de la défense nationale. Cet institut est logé à l'Ecole militaire. Sa session nationale annuelle peut donc se dérouler à peu près normalement, mais, pour ses cinq sessions régionales, il est obligé de faire appel à la charité publique, à des mécènes, comme les conseillers généraux, les préfets - cela n'est peut-être pas anormal - les chambres de commerce, ce qui est peut-être plus contestable, et même les syndicats agricoles...

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Pourquoi pas ?

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Bien entendu, mais je préférerais, personnellement, que ce soient des crédits d'Etat qui fournissent ses moyens à l'institut et que celui-ci ne vive pas de la charité publique, comme je le disais il y a un instant. C'est d'autant plus regrettable que le nombre des candidats augmente chaque année. Il y en avait en moyenne 240 par an pour 84 auditeurs. Il serait souhaitable de porter ce dernier nombre à une centaine pour répondre aux demandes sans nuire à la qualité de l'établissement et sans remettre en cause une sélectivité qui me paraît tout à fait indispensable pour conserver son haut niveau. A ce propos, d'ailleurs, en commission, notre collègue Alain Rodet m'a posé une question sur le coût des stagiaires. Je n'ai pu lui répondre immédiatement, parce qu'il fallait faire quelques recherches ; je peux lui répondre aujourd'hui que le coût d'un stagiaire national est de 25 000 francs, celui d'un stagiaire régional, de 4 000 francs.

Je prendrai un autre exemple dans le budget du S.G.D.N., c'est le programme civil de défense. Nous assistons à une dégradation des crédits, constante, régulière. Les crédits de paiement sont en baisse de 3 p. 100 en 1984, de 12,2 p. 100 en 1985 et le seront de 0,3 p. 100 en 1986.

Ces crédits, qui sont redistribués par le secrétariat général aux ministères intéressés, doivent également être comparés - car ils les complètent - avec ceux qui sont affectés par les différents départements à l'effort de défense des administrations. Là aussi, je constate que les crédits de paiement sont en diminution régulière : moins 7,10 p. 100 en 1985 ; moins 2,10 p. 100 pour 1986. Pourtant, dans ce domaine, des études et des actions particulièrement importantes sont menées pour protéger les populations en cas de conflit, comme le recensement des abris. Celui-ci n'est terminé que dans trois départements : la Haute-Loire, l'Ille-et-Vilaine - j'en suis ravi ! - et la Seine-Maritime. On a donc encore beaucoup à faire !

Remarquons également les études menées sur les équipements simplifiés contre les menaces nucléaires, bactériologiques, chimiques, les équipements performants pour le déminage, la détection de la radioactivité, les stocks de produits sanguins stables, les unités de décontamination, les études sur les effets de l'impulsion électromagnétique menées par le ministère des P.T.T., la protection des réseaux de télécommunications. Personne ne conteste que ces problèmes sont importants et qu'il faille faire ces études.

En revanche, on peut s'étonner que certains ministères ne participent pas à cet effort de défense, par exemple le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Vous me direz que ce n'est peut-être pas directement lié ; et pourtant, connaître les capacités hôtelières de l'ensemble de la France, en cas de déplacement massif de la population, cela paraît quelque chose d'important et d'intéressant.

On peut peut-être aussi s'étonner, monsieur le ministre, que d'autres perdent leur temps, et probablement leur argent, à des actions contestables, voire pusillanimes, qui revêtent parfois l'habit d'un certain humour - qui vous est cher, monsieur Labarrère. Mais là, il s'agit d'un humour plutôt morbide et plutôt noir ; par conséquent, je ne pense pas que vous puissiez l'approuver. Par exemple, à notre époque de microprocesseurs, des cartes à mémoire, des « puces », il peut paraître assez étrange que l'on continue chaque année avec une conscience routinière et un manque d'imagination évident à imprimer des millions et des millions de titres pétroliers, de titres d'alimentation et que l'on en soit conduit aujourd'hui à créer des centres de stockage pour pouvoir installer ces piles de papier dans un lit douillet de poussière, afin de pouvoir recommencer l'année prochaine. Je suis convaincu que des procédés plus modernes et plus dignes de notre époque pourraient être mis en place !

De même, on peut s'interroger sur la vertu, dans d'autres départements ministériels, d'investissements qui se limitent, en vue de se prémunir contre une guerre moderne, à acheter quelques serrures de sécurité ou à barricader les trésoreries.

Devant cette diversité des actions, qui vont de l'essentiel au dérisoire, je répéterai, comme l'année dernière, que l'effort de défense de la nation réclame une réflexion approfondie pour définir de grandes orientations, pour harmoniser les actions afin d'être prêt à toute éventualité, en souhaitant ardemment, bien entendu, que cet effort national ne serve jamais.

Alors, mesdames et messieurs, en dépit de ces observations et de ces quelques critiques, raisonnables, sérieuses, que nous avons pu faire, votre commission des finances vous demande d'approuver le projet de budget pour 1986 du secrétariat général de la défense nationale.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'avoir parfaitement respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le secrétariat général de la défense nationale.

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** J'essaierai, moi aussi, monsieur le président, de respecter mon temps de parole !

Comme l'a parfaitement fait ressortir le rapporteur spécial de la commission des finances qui vient de me précéder, les crédits qui figurent dans le fascicule budgétaire du S.G.D.N. - 68,5 millions de francs pour 1986 - ne sont pas significatifs

de l'importance réelle de cet organisme qui, par ses diverses missions de coordination, se trouve au carrefour de toutes les décisions relatives à la protection de notre pays en temps de paix comme en temps de guerre.

J'ai jugé utile, cette année, de faire dans mon rapport écrit une analyse aussi détaillée que possible de ces missions et j'y renvoie ceux qui seraient intéressés car ces missions sont parfois mal connues, voire sous-estimées.

En ce qui concerne les crédits, je dirai peu de choses. Ils augmenteront de 5,76 p. 100, pourcentage qui sera supérieur à celui de l'inflation prévue. Pour 1985, ils étaient de 64,8 millions et, cette année, ils atteignent 68,5 millions.

Il me semble surtout nécessaire de rappeler que le ministre de la défense, qui n'a pourtant sur le S.G.D.N. aucun pouvoir de tutelle, intervient à deux niveaux dans ce budget : d'abord, en mettant à disposition une partie importante de son personnel - de l'ordre de 80 p. 100 du total - et en procédant à des virements de crédits au titre du programme civil de défense. Ces virements se monteront, comme en 1985, à 75,5 millions de francs. Donc, pas d'augmentation.

Le coût du personnel mis à disposition du S.G.D.N. pouvant être estimé à 62,5 millions de francs, l'ensemble des crédits dont le S.G.D.N. assure la gestion, directe ou indirecte, se montera donc à 204,5 millions de francs en 1986.

Le personnel mis à disposition ne va pas sans poser de problèmes. En effet, la prépondérance du ministère de la défense ne répond pas au caractère interministériel du S.G.D.N. ; par ailleurs, la diminution des effectifs militaires, conforme à la loi de programmation, a touché le S.G.D.N. ; ses personnels militaires sont en effet passés de 471 en 1983 à 416 en 1984 et à 406 en 1985. Cette diminution aurait été moins sensible si les personnels avaient été fournis par un plus grand nombre d'administrations non concernées par cette déflation.

L'augmentation des crédits du S.G.D.N. ne doit pas faire illusion. En fait, l'accroissement constaté est absorbé, dans sa majeure partie, autant en ce qui concerne le fonctionnement que l'équipement, par le centre de transmission gouvernemental, indispensable à la poursuite de l'action gouvernementale en temps de crise. La rénovation du centre est maintenant bien avancée, en dépit de quelques retards, et votre rapporteur ne peut que se féliciter de la priorité qui lui est accordée.

Cette priorité imposera cette année encore au S.G.D.N. une rigueur accrue, en particulier dans son fonctionnement quotidien. En outre, l'absence de crédits d'investissements destinés au S.G.D.N. lui-même ne permet pas de répondre aux principes de la bonne gestion administrative. Il faudra bien, un jour, rattraper les retards pris. C'est ainsi que les 9,590 millions de francs de l'article 57-05 sont affectés en totalité au centre de transmission gouvernemental.

Sur le programme civil de défense, je dirai peu de choses, car des développements assez longs lui sont consacrés dans mon rapport écrit.

Je voudrais seulement appeler l'attention sur le problème des délais de mise à disposition des crédits du programme civil. L'exemple du ministère de la défense est particulièrement significatif. Rompant cette année avec une habitude ancienne, il a envoyé son projet d'arrêté de répartition rue de Rivoli en février, et ce n'est qu'au mois de mai que le ministre de l'économie et des finances a signé l'arrêté définitif mettant ces crédits à la disposition du S.G.D.N., causant, ainsi, un retard très préjudiciable à la bonne gestion administrative. Je souhaite qu'il soit mis fin à ce genre de pratiques.

Avant de terminer, je dirai un mot de l'effort civil de défense qui regroupe l'ensemble des sommes consacrées par les différents ministères à la défense civile.

En autorisations de programme, ces crédits baissent de 12,5 p. 100 cette année après avoir diminué de 25 p. 100 l'an dernier. Cela traduit, de la part de l'ensemble des ministères civils, une mauvaise compréhension de ces problèmes, et en particulier de la protection des populations en temps de crise. Il semble qu'il y ait dans ce domaine un important travail pédagogique à accomplir. Le vrai problème, c'est-à-dire l'équipement du pays, reste posé.

Un seul exemple : la brochure *Savoir pour Vivre*, qui devait être refondue et rééditée par le ministère de l'intérieur, ne l'est toujours pas et il semble bien qu'aucune date ne puisse être avancée actuellement.

Ces observations étant formulées, la commission de la défense a approuvé les orientations du projet de budget et, à la majorité, a adopté les crédits du S.G.D.N. Elle recommande à l'Assemblée d'en faire autant.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le Conseil économique et social et le budget annexe des Journaux officiels.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Chaque année, l'examen des crédits du Conseil économique et social me donne l'occasion de faire part à l'Assemblée des difficultés rencontrées par cette institution du fait de l'insuffisance de ses locaux, et d'évoquer le problème du bâtiment des phares et balises. Cette année, je le ferai à nouveau, monsieur le ministre, puisque depuis quatre ans que vous siégez au Gouvernement cette question n'a pas évolué. Désireux toutefois de vous épargner des redites fastidieuses, je me contenterai d'indiquer que le projet de loi de finances pour 1986 n'apporte en ce domaine aucun élément nouveau.

Seuls des aménagements internes et la bonne volonté de deux groupes ont permis d'accueillir les trente conseillers supplémentaires prévus par la loi du 27 juin 1984.

C'est donc un budget de dépenses ordinaires qui nous est soumis, dépenses ordinaires qui sont en baisse de 1,23 p. 100.

Pour 1986, le budget du Conseil économique et social, qui s'élève à 123,53 millions de francs, subit, je le répète, une baisse de 1,23 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1985. La cause principale de cette diminution réside dans la suppression des crédits nécessaires au paiement de la taxe sur les salaires dont le Conseil a été exonéré. L'économie ainsi réalisée se chiffre à 3,68 millions de francs. Néanmoins, sans cette exonération, le budget du Conseil n'aurait augmenté que de 1,71 p. 100, ce qui correspond à une baisse en francs constants, même si l'on retient l'hypothèse, sans doute optimiste, d'une hausse des prix limitée à 2,9 p. 100 l'année prochaine.

Les dépenses du Conseil sont composées à 96,27 p. 100 de crédits de rémunération et, pour le reste, de crédits de matériel.

Pour l'immobilier, les rigueurs budgétaires rendront impossible cette année encore la réforme du statut des appariteurs de séance, qui me paraît pourtant souhaitable et à laquelle le président et le bureau du Conseil semblent, eux aussi, très attachés.

Le projet de budget comporte la mise en réserve d'un emploi correspondant à l'échelle 1 au titre des économies budgétaires.

La caisse de retraites présente une situation satisfaisante, car le nombre des conseillers renouvelés a été inférieur aux prévisions.

Des difficultés apparaissent, en revanche, du côté des dépenses de matériel. L'exécution du budget de matériel de l'année 1985 pose en effet certains problèmes, que je voudrais évoquer rapidement.

L'achat du micro-ordinateur destiné à informatiser la rémunération des conseillers et celle du personnel n'a pu être réalisé que grâce à une opération de crédit-bail.

Quant aux autres dépenses de matériel, les crédits prévus, compte tenu de leur taux de consommation au mois de juillet, seront certainement insuffisants. Or, chauffer, nettoyer, éclairer et entretenir les installations du Conseil est une tâche d'autant plus difficile que celles-ci deviennent vétustes puisqu'elles datent de l'Assemblée de l'Union française.

Pour 1986, les crédits de matériel atteignent 5,527 millions de francs, soit une augmentation de 18,61 p. 100 qui permettra, tout d'abord, de poursuivre l'informatisation de la gestion comptable du Conseil. L'année prochaine devrait voir également le début de l'installation de machines de traitement de texte, ce qui paraît la moindre des choses dans une assemblée aussi importante, machines qui seront destinées en priorité au central dactylographique et aux secrétariats des sections pour la préparation des rapports et avis du Conseil, ainsi qu'au secrétariat du secrétaire général, au service du personnel et au service des conseillers.

Cet achat de machines devra être complété par l'acquisition de nouveaux matériels, de telle sorte que le Conseil économique et social, de même que l'Assemblée ou le Sénat, soit

doté de moyens modernes de fonctionnement à la mesure de la tâche qui est la sienne aux côtés du Parlement et du Gouvernement. Cette modernisation permettra de diffuser dans de meilleures conditions les travaux importants qu'il publie ainsi que ses avis.

Puis-je rappeler à ce propos quelques-uns des points forts de l'activité du Conseil économique et social au cours de l'année écoulée ?

En application de l'article 69 de la Constitution, le Conseil a donné un avis sur le projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique, projet qui a d'ailleurs repris un certain nombre de ses observations.

En application de l'article 70 de la Constitution, le Conseil a rendu deux avis, l'un sur la météorologie et l'autre sur la création française dans les programmes audiovisuels.

Le Conseil a également été saisi du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel, et certaines de ses observations ont été prises en compte dans le texte gouvernemental.

D'autres avis ont été rendus, notamment sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels ou sur le crédit-bail.

Tous ces travaux méritent de recevoir le plus large écho, non seulement auprès de l'opinion publique, mais aussi auprès des assemblées parlementaires et du Gouvernement. Les séances du Conseil étant publiques depuis le mois de juin 1984, les représentants de la presse peuvent suivre plus facilement ses débats et je suis heureux de constater que le nombre des articles consacrés aux rapports et avis du Conseil s'est ainsi accru. Néanmoins il serait souhaitable que le Gouvernement, à l'occasion des décisions qu'il est amené à prendre sur les sujets traités par le Conseil, rappelle plus souvent la position que celui-ci a prise, afin que l'opinion publique prenne mieux conscience du rôle qu'il joue dans le processus législatif ou en tant que conseiller des pouvoirs publics.

Avant de conclure, j'appellerai l'attention de notre assemblée sur le problème de sécurité que pose, pour les membres et les personnels du Conseil économique et social, la cohabitation au sein du palais d'Iéna avec l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. L'attentat manqué dont l'U.E.O. faillit être victime l'année dernière et les menaces diverses dont elle fait l'objet concernent, à l'évidence, des locaux dont certains sont étroitement imbriqués avec ceux du Conseil économique et social. Il a donc fallu mettre en place des mesures de protection renforcées qui ont été élaborées en concertation avec les autorités de l'U.E.O., du ministère des relations extérieures et de la police.

Ces mesures ont alourdi les tâches et les responsabilités du personnel du service intérieur du Conseil. Les dépenses supplémentaires qu'elles entraînent inévitablement viennent grever un budget de fonctionnement dont j'ai déjà dit qu'il était très serré. Il serait souhaitable qu'à l'avenir de telles contraintes soient prises en compte lors de l'élaboration du budget du Conseil économique et social. Peut-être, monsieur le ministre, pourrez-vous user de votre influence dans les années qui viennent - si vous en avez encore le loisir - pour faire en sorte que ce vœu soit exaucé. Vous faciliterez ainsi la mission essentielle de concertation avec les entreprises et avec les forces économiques et sociales, que les membres du Conseil économique et social accomplissent aux côtés de notre assemblée et du Gouvernement.

En conclusion de ses travaux, mes chers collègues, la commission des finances a adopté les crédits du Conseil économique et social ; elle vous invite à faire de même.

J'en viens au budget des Journaux officiels qu'il me revient également de vous présenter.

L'importance de ce budget pour notre assemblée n'échappe à aucun d'entre nous, nos services ayant affaire quotidiennement avec les Journaux officiels pour la fabrication et la composition du compte rendu des débats. Je tiens donc, avant d'aborder l'examen des crédits, à rendre hommage à ces services pour la qualité de leur travail et la disponibilité dont ils font preuve, surtout dans les périodes difficiles comme celle qui s'ouvre avec la discussion budgétaire.

Les journaux officiels ont entrepris une profonde mutation technologique en entrant de plain-pied dans l'ère de la télématique. Cet effort de modernisation est considérable, et je ne peux que m'en féliciter.

Le projet de budget pour 1986 traduit la recherche de l'autonomie financière, que j'ai appelée de mes vœux à de nombreuses reprises, mais l'équilibre reste fragile. Dès lors, la mutation télématique doit être impérativement poursuivie et doit réussir.

L'évolution des recettes de ce budget annexe poursuit le mouvement déjà amorcé l'an passé : augmentation des recettes propres des Journaux officiels et baisse de la subvention d'exploitation, sur laquelle nous avons à nous prononcer. La part des recettes propres atteint maintenant 96,4 p. 100 des recettes et celle de la subvention d'exploitation n'est plus que résiduelle : 3,6 p. 100.

La place la plus importante continue à être occupée par le produit des annonces, qui est évalué pour 1986 à près de 346 millions de francs, contre 304 millions en 1985.

Les ventes de publications continuent malheureusement à décroître, passant de 75,5 à 74 millions de francs. Dans l'ensemble, la plus faible incidence, dans les recettes globales, des ventes de publications s'explique surtout par les restrictions budgétaires opérées par les acheteurs et par le développement de techniques plus modernes.

On peut déjà noter qu'un effort important de promotion des ventes a été entrepris depuis septembre 1984 afin d'élargir et d'augmenter la diffusion des produits proposés par les Journaux officiels, en particulier les produits télématiques. Ces produits constituent en effet une véritable révolution, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir. On assistera sans doute dans les années qui viennent à leur développement, tandis que les ventes au numéro ou par abonnement devraient continuer à décliner.

S'agissant de la subvention du budget général, j'insiste de façon constante depuis plusieurs années pour que l'érection des Journaux officiels en budget annexe soit le moyen d'asseoir les comptes et de conduire cette administration à une réelle autonomie budgétaire. Je ne peux donc que me féliciter de la baisse de cette subvention.

Néanmoins, pour que ce mouvement se poursuive, il convient que l'administration des Journaux officiels n'ait pas à faire face à des dépenses imprévues ou sous-évaluées. Or, en 1985 précisément, la subvention d'équilibre, selon les informations que j'ai reçues, se révélera insuffisante comme je le craignais, parce que certaines dépenses ont été sous-évaluées.

Au total, les dépenses n'augmenteront en 1986 que de 4,1 p. 100 en données brutes contre 12,7 p. 100 en 1985, mais cette évolution est en fait contrastée puisqu'elle cache une réelle décélération des achats ou des autres charges de gestion courante, tandis que les impôts, taxes et versements assimilés augmentent de 62 p. 100 et que les autres services extérieurs, dont le poste essentiel est constitué par les crédits de la S.A.C.I.-J.O. - Société de composition et d'impression des Journaux officiels - progressent de 15 p. 100.

Je suggère, depuis quelques années déjà, la mise en place d'une politique volontariste permettant des départs à la retraite avant l'âge de soixante ans. Des négociations ont abouti à la conclusion d'un accord en ce sens permettant au personnel non formé aux nouvelles techniques de composition et âgé de cinquante-cinq ans de prétendre à la retraite. Mais la mise en place effective de cette opération nécessitera environ deux années encore, dans la mesure où une partie des agents concernés n'atteindra l'âge requis qu'en 1986-1987.

Un effort semble donc engagé en ce qui concerne les charges de personnel, qui ne progressent que de 2,44 p. 100, les salaires des ouvriers et des employés placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne augmentant de seulement 2,37 p. 100.

A propos des charges d'exploitation, un dernier point mérite d'être mentionné : il s'agit des intéressantes économies réalisées en ce qui concerne la sous-traitance. Tous les travaux d'impression naguère sous-traités ont été rapatriés et sont désormais effectués dans les ateliers des Journaux officiels. L'objectif pour 1986 est d'avoir recours à la sous-traitance uniquement pendant les sessions parlementaires où la saisie des débats représente une surcharge du plan de travail de l'ordre de 35 p. 100.

Pour la seule Assemblée nationale, je rappelle que les débats de 1984 ont nécessité la composition de quelque 15 000 pages, soit près de 135 millions de pages imprimées. Au total, l'activité des Journaux officiels a repré-

senté 154 000 pages composées et plus de 2 milliards de pages imprimées. A ce point de mon intervention, je tiens donc à réitérer l'hommage que je rends, en mon nom personnel et au nom de la commission, aux personnels de la direction des Journaux officiels ainsi qu'aux personnels de l'Assemblée nationale qui concourent à la publication de nos débats.

J'ai déjà souligné, les années passées, le vaste effort de modernisation des Journaux officiels, notamment par le recours aux techniques de pointe en matière de photocomposition, et j'ai d'ailleurs dressé, dans mon rapport écrit, un bilan très positif de cette modernisation. Je ferai remarquer, cette année, que la transformation des Journaux officiels n'est pas seulement une question de « forme ». Par la mise en place de banques de données, les Journaux officiels franchissent un cap décisif en devenant une véritable mémoire juridique.

Pour l'accès à la télématique, 1985 constitue une année décisive avec, d'une part, la réforme des banques de données juridiques et la création du Centre national juridique et, d'autre part, l'ouverture au public de trois banques de données dès le premier semestre.

Le *Journal officiel* électronique *Joel*, instrument de signification et d'actualisation des textes législatifs et réglementaires, me paraît tout à fait intéressant, ainsi d'ailleurs que la banque de données « Marchés publics », issue du *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics*, qui sera accessible début novembre 1985.

Dans le cadre de leur modernisation, les Journaux officiels ont donc pris, en 1985, un tournant important et irréversible en matière télématique, et 1986 devrait confirmer les résultats attendus de cette politique. Appelés à devenir une véritable mémoire de l'information juridique, accessible facilement au public, les Journaux officiels verront leur rôle s'accroître dans les années à venir. Progressivement, la structure de leurs recettes devrait s'en ressentir. La part occupée par les banques de données devenant prépondérante devrait permettre d'assurer définitivement l'autonomie et l'équilibre financiers de ce budget annexe. Un effort louable a donc été fait. Je m'en félicite, tout en rappelant que cet équilibre reste fragile.

C'est dans cet esprit, mes chers collègues, que la commission des finances et son rapporteur spécial vous proposent l'adoption du budget annexe des Journaux officiels.

**M. le président.** La parole est à M. Alphanhéry, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations avec le Parlement.

**M. Edmond Alphanhéry, rapporteur spécial.** Alors que les dépenses du budget général de 1986 s'élevaient - chacun le sait ici - à 137 milliards de francs, les crédits du ministre chargé des relations avec le Parlement représentent à peine 3 millions de francs. En dépit de la modestie de cette somme, la commission des finances m'a attribué dix minutes pour présenter votre budget, monsieur Labarrère, mais ce n'est bien évidemment pas pour examiner l'emploi des 97 000 francs d'indemnité de cabinet, des 12 500 francs d'entretien du matériel automobile ou des 140 000 francs de crédits divers qui vous sont affectés. Alors que le rapporteur spécial des crédits de la défense dispose de quinze minutes pour exposer l'utilisation de quelque 150 milliards de francs, il serait dérisoire de ma part de consacrer mon temps de parole à comptabiliser le nombre de crayons ou d'enveloppes utilisés par votre ministère ! (*Sourires.*)

Comme les années précédentes, je vous exposerai donc les réflexions d'un élu de l'opposition sur la pratique des relations entre le Parlement et le Gouvernement. ...

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Elles ne se sont pas améliorées !

**M. Edmond Alphanhéry, rapporteur spécial.** ... et c'est bien ainsi que je conçois les dix minutes qui me sont allouées.

Nous arrivons à la fin de la présente législature et nous pouvons donc maintenant porter un jugement rétrospectif sur l'ensemble de ces relations.

Elles me paraissent marquées d'un paradoxe : ceux-là mêmes qui, avant 1981, dénonçaient la dévalorisation du rôle du Parlement ont eu, une fois arrivés au pouvoir, un comportement allant bien au-delà de celui qu'ils reprochaient à leurs prédécesseurs.



S'agissant du rôle législatif du Parlement, il est facile de constater que l'on est allé à l'encontre de ce qui était annoncé le 3 juillet 1981 par le nouveau Premier ministre, M. Mauroy, dans sa déclaration gouvernementale : « Pour rendre son rôle au Parlement, pour rééquilibrer le pouvoir législatif par rapport à l'exécutif, pour respecter l'opposition, il suffit de laisser jouer pleinement les règles démocratiques. Cela signifie, par exemple, que vous pourrez, lors des questions d'actualité, vous exprimer totalement et répliquer aux membres du Gouvernement. Cela signifie également que des propositions de loi pourront venir en discussion, que le recours systématique au vote bloqué est abandonné et que le Gouvernement respectera le pouvoir d'amendement de tous les élus, qu'ils siègent sur les bancs de la majorité ou sur ceux de l'opposition ».

Or, monsieur le ministre, force est de constater, après cinq ans, que la pratique est allée à l'encontre de ces promesses. Je vais le montrer en donnant cinq exemples très précis et chiffrés, c'est-à-dire que je vais faire une démonstration quantitative, qui est d'ailleurs longuement développée dans mon rapport écrit.

En ce qui concerne les propositions de loi, l'engagement annoncé en juillet 1981 par M. Mauroy est resté lettre morte. Nous avons, en effet, assisté à un véritable effondrement du pourcentage de textes issus de propositions de loi, donc d'initiative parlementaire, dans le total des lois promulguées. Il est ainsi tombé, sous l'actuelle législature, à 8,7 p. 100, soit moins de la moitié de ce qu'il était sous les législatures précédentes. Les chiffres figurent dans mon rapport.

Pour ce qui est des amendements, l'évolution est également significative. On constate, certes, une augmentation considérable du nombre des amendements, mais le pourcentage des amendements de l'opposition adoptés est resté stable sous les cinquième, sixième et septième législatures, à 5 p. 100 environ, ce qui relativise d'autant la promesse faite en juillet 1981 de respecter plus qu'auparavant le pouvoir d'amendement des élus de l'opposition.

On se souvient des protestations de l'opposition d'avant 1981 contre l'utilisation de la procédure d'engagement de responsabilité sur un texte, prévu par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. L'existence d'un groupe soutenant le Gouvernement et ayant, à lui seul, la majorité des sièges à l'Assemblée nationale - le groupe socialiste - permettait de penser que cette procédure ne serait effectivement guère utilisée sous la présente législature. Or, contrairement à ce que nous pouvions penser, l'actuelle législature est celle au cours de laquelle, depuis 1958, l'engagement de responsabilité a concerné le plus grand nombre de textes : cinq projets de loi contre trois sous la sixième législature, deux sous la cinquième législature et quatre seulement entre 1959 et 1973.

Un tel paradoxe ne s'explique pas par des dissentiments à l'intérieur de la majorité. Il résulte, monsieur le ministre, d'un véritable dévoiement de la procédure prévue par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Sous l'actuelle législature, en effet, cette disposition n'a pas été utilisée pour imposer une certaine discipline au sein de la majorité, mais, dans quatre cas sur cinq, pour accélérer le déroulement des débats, ou, plus exactement, pour empêcher tout débat au sein de l'Assemblée nationale sur des textes pour lesquels il n'y avait aucune réticence à leur adoption de la part de la majorité. Il s'est donc agi d'une technique de limitation des possibilités d'expression de l'opposition par escamotage de la délibération parlementaire.

Le quatrième exemple est encore plus grave, car il recouvre le recours plus régulier à une procédure particulière : l'utilisation quasiment systématique, pour tous les textes importants, de la procédure d'urgence prévue par l'article 45, alinéa 2, de la Constitution. Celui-ci permet - vous le savez, monsieur le ministre - de s'exonérer d'une lecture devant chaque assemblée avant de réunir une commission mixte paritaire. De 1981 à 1984, 23 p. 100 des projets de loi ont fait l'objet d'une déclaration d'urgence contre 17 p. 100 sous la sixième législature et 18 p. 100 sous la cinquième législature.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Voilà des chiffres intéressants !

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** Enfin, cinquième exemple : le recours accru à la procédure d'urgence se double de la multiplication des articles additionnels introduits après la première lecture.

On trouve, certes, avant 1981, des cas d'introduction d'articles additionnels en deuxième, voire en nouvelle lecture, même s'ils restaient exceptionnels. Mais, ce qui frappe sous cette législature, la vôtre, monsieur le ministre, c'est la multiplication du recours à cette pratique, de sorte qu'en dépit des décisions du Conseil constitutionnel, de nouveaux recours ont dû être adressés à celui-ci sur ce thème.

Monsieur le ministre, vous pouvez trouver, dans mon rapport, beaucoup plus de détails sur les observations que je viens de formuler. Mais ces quelques éléments montrent à quel point les promesses prodiguées en 1981 quant au respect des droits du Parlement sont malheureusement restées lettre morte.

Il est donc incontestable que le contrôle du Parlement a régressé pendant cette législature. Les chiffres sont sans appel. De longs développements sont consacrés à cette dévalorisation du rôle du Parlement en matière budgétaire, mais je ne développerai pas ce thème aujourd'hui, car je l'ai longuement traité l'année dernière. Il avait été l'objet essentiel de mon rapport l'an dernier.

Je me contente donc de souligner que cette très sérieuse et très profonde dégradation du rôle du Parlement dans la procédure budgétaire est illustrée par la généralisation de la politique de « régulation budgétaire » - c'est-à-dire les annulations de crédits - par la multiplication des impôts perçus par des personnes autres que l'Etat, par les interférences instituées au sein du budget entre diverses lignes de crédit et qui rendent la situation obscure en matière de dépenses, par le développement des procédures de débudgétisation, par le fait que le contrôle du secteur public - pourtant étendu depuis les nationalisations - est moins affirmé qu'avant 1981, puisque la commission des finances ne désigne plus un de ses membres comme rapporteur spécial pour les entreprises publiques.

Telles sont, monsieur le ministre, pour rester dans le temps de parole qui m'est imparti, les quelques observations que je voulais faire. Je crois qu'elles méritaient d'être formulées à cette tribune.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** La conversion tardive de certains aux institutions de la V<sup>e</sup> République les conduit à faire montre d'un zèle excessif.

Il est sans doute sans précédent dans l'histoire de la République, je conclurai sur cela, de voir un Premier ministre se substituer aux parlementaires - il l'a fait récemment pour l'affaire Greenpeace - pour demander la création d'une commission d'enquête parlementaire. Une telle injonction dans un domaine qui relève si intimement des pouvoirs propres du Parlement montre bien que M. Fabius a fort peu de conscience de l'existence d'une séparation des fonctions entre l'exécutif et le législatif.

Il fallait évoquer ce dernier exemple pour compléter le tableau que je viens de brosser.

A négliger ainsi le Parlement, monsieur le ministre, de mauvais esprits pourraient penser qu'il est plus facile de s'adresser par monologue à l'opinion que de venir répondre aux questions que celle-ci formule par ses représentants élus. Il est significatif d'un tel dépérissement du Parlement qu'un des projets les plus controversés du Gouvernement, celui relatif à l'enseignement privé, ait été adopté à l'Assemblée nationale, après recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et que l'exécutif ait dû finalement le retirer à la suite de manifestations populaires. Une telle situation témoigne d'un écart grandissant entre le forum institutionnel que doit être notre Parlement et l'opinion publique.

Monsieur le ministre, je pense personnellement que cela n'est pas sain pour notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Marcellin.

**M. Raymond Marcellin.** Mon intervention portera sur le programme d'équipements de la défense civile à un moment où, de nouveau, les crédits de paiement et les autorisations de programme diminuent, comme l'ont signalé tout à l'heure M. Cointat, au nom de la commission des finances, et M. Huyghues des Etages, au nom de la commission de la défense nationale.

Je voudrais faire très rapidement un rappel historique, car la défense civile n'a été acceptée par les théoriciens français de la dissuasion, malgré l'ordonnance de 1959 et ses décrets d'application, qu'à la fin des années 1970. C'est alors qu'on a compris que la maniabilité des armes nucléaires, le perfectionnement des moyens utilisés pour les lancer, la gamme très variée des engins, la thèse de la riposte graduée des Etats-Unis, tout cet ensemble conduisait à la conception que la défense civile ne diminuait pas la crédibilité de la dissuasion, mais la renforçait.

C'est dans cet esprit que les rapporteurs du budget du secrétariat général de la défense nationale, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont multiplié, à cette époque, les interventions pour convaincre le Gouvernement de procéder à une augmentation des crédits d'équipement de la défense civile. Je rappelle que les premières dotations supplémentaires furent prises sur l'enveloppe budgétaire du Sénat par décision unanime de la Haute assemblée.

Grâce à cette action persévérante menée à partir de l'année 1976, des crédits de la défense nationale vinrent abonder le titre V, article 57-02, qui fait l'objet de nos délibérations. Cet apport nouveau fit progresser, en novembre 1980, les crédits de paiement de 47 p. 100 et les autorisations de programme de 91 p. 100 pour l'année budgétaire 1981.

Mais, comme vous le savez, ces pourcentages très importants ne s'appliquaient qu'à de faibles sommes, de sorte qu'après une augmentation jusqu'en 1982 les crédits d'équipement du secrétariat général de la défense nationale sont de nouveau en voie de diminution. Ainsi que M. Cointat l'a souligné dans son rapport écrit, on a enregistré une diminution de crédits de paiement de 15 p. 100 au cours des trois dernières années. Ne nous étonnons donc pas si la France ne dispose toujours pas d'une défense civile efficace.

Ce fut aussi en 1980 que les services compétents de l'Etat établissent un programme décennal portant sur la période 1981-1990. Mais, comme les plans précédents préparés par le secrétariat général de la défense nationale, il ne fut pas adopté par le Gouvernement pour des raisons de priorité budgétaire.

Après ce bref rappel, je ne formulerai que deux observations.

La première concerne l'organisation gouvernementale, car il y a beaucoup d'hésitations à ce sujet.

Le budget du secrétariat général de la défense nationale est dans les attributions directes du Premier ministre. Or, de mémoire de parlementaire, on n'a jamais vu un Premier ministre venir défendre ce budget devant les assemblées. Les députés et les sénateurs le discutent donc en présence d'un secrétaire d'Etat ou d'un ministre délégué qui, au fil des temps, exerce les attributions les plus variées : fonction publique, réformes administratives, rapatriés, relations avec les assemblées.

Remarquez bien, monsieur le ministre, que je ne les critique surtout pas ; j'aurais plutôt tendance à les en féliciter, car je connais, par expérience, les difficultés qu'il y a à soutenir le bien-fondé de budgets que l'on n'a pas soi-même préparés.

Cette absence dans les assemblées de responsable direct du budget du secrétariat général de la défense nationale a conduit le haut comité français pour la défense civile à lancer l'idée d'un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la défense civile. Je dois avouer, qu'après en avoir été partisan, j'hésite et je m'interroge. En effet, un secrétaire d'Etat ou un ministre délégué aura-t-il l'autorité nécessaire, même en agissant au nom du Premier ministre, pour assurer la coordination des actions de défense civile et de défense économique dévolues au ministre de l'intérieur et au ministre des finances ? On peut douter de l'efficacité d'une telle organisation des pouvoirs gouvernementaux.

Une confusion nouvelle a été ajoutée lors de la constitution de l'actuel Gouvernement puisque le décret du 27 juillet 1984 charge de la protection de la population le secrétaire d'Etat à la défense. Or cette attribution appartient toujours au ministre de l'intérieur qui continue à l'exercer effectivement. Décidément, il y a trop de ministres et pas assez de crédits. Il ne faut peut-être pas en ajouter un autre.

Il me semble donc plus efficace que ce soit le Premier ministre lui-même qui continue à assurer directement la coordination des actions de la défense non militaire. Il faudrait

cependant qu'il vienne enfin en exposer les objectifs, les voies et les moyens aux assemblées. La matière en vaut maintenant la peine.

Ma seconde observation est d'ordre budgétaire et elle rejoint celle qui a été faite par les rapporteurs.

Je viens de souligner, que les crédits d'équipement de la défense civile sont inscrits dans deux budgets : ceux du ministère de la défense nationale et du S.G.D.N. Mais ces crédits font l'objet, en cours d'exercice, de transferts successifs d'un ministère à l'autre. Ce sont, au sens propre du terme, des crédits ambulatoires.

Ce système fait que l'administration affectataire des crédits n'est pas celle qui les utilise. En effet le ministère de la défense transfère au S.G.D.N. des crédits que celui-ci affecte au ministère de l'intérieur qui, lui-même, les restitue au ministère de la défense en contrepartie des unités de sécurité civile que le ministère de la défense nationale met à la disposition du ministère de l'intérieur !

C'est vraiment très compliqué !

**M. Michel Cointat**, rapporteur spécial. C'est encore plus compliqué que cela !

**M. Raymond Marcellin**. Quand on connaît la lenteur des procédures de transfert de crédits, toujours mal vues - avec raison - par la direction du budget, il n'est pas hasardeux d'affirmer que ces errements budgétaires ne renforcent assurément pas la valeur de notre défense civile.

Dans son rapport sur l'exécution de la loi de finances, en 1983, la Cour des comptes a fait une critique sévère de ces pratiques budgétaires et a conclu à leur suppression en visant le cas même qui nous intéresse aujourd'hui.

Le moment me semble venu de supprimer cet éparpillement des dotations budgétaires qui ne facilite assurément pas la cohésion des actions entreprises et ajoute une nouvelle faiblesse à notre organisation de défense civile. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. le président**. La parole est à M. Chauveau.

**M. Guy-Michel Chauveau**. Nos collègues Michel Cointat et Jacques Huyghues des Etages ont rappelé, en présentant leurs rapports, les principales missions du S.G.D.N. Ils ont rappelé que l'ordonnance du 7 janvier 1959, portant organisation de la défense nationale, donnait au secrétariat général de la défense nationale un certain nombre de missions très importantes, notamment des missions de réflexion, de proposition, de coordination et de réglementation en matière de défense générale et de sécurité nationale. Je ne m'attacherai qu'à l'une d'entre elles.

Je dois d'abord rappeler à l'orateur qui m'a précédé que des travaux sont effectués au sein de la commission permanente de la défense civile. L'honneur d'avoir contribué à animer, depuis le début de l'année, cette commission qui a été réunie plusieurs fois depuis le début de l'année 1985, revient au S.G.D.N. Je ne demanderai pas, monsieur Marcellin, pourquoi elle ne s'est pas réunie entre 1965 et 1985 !

**M. Raymond Marcellin**. C'est moi qui l'ai créée, cette commission !

**M. Guy-Michel Chauveau**. Le secrétariat général de la défense nationale doit veiller à la cohérence des choix opérés par cette commission, dans le respect, bien sûr, de notre stratégie de dissuasion nucléaire. Il lui appartient également, en collaboration avec d'autres d'ailleurs, de prévoir l'évolution de l'opinion publique et, éventuellement, les vulnérabilités qui pourraient apparaître dans notre monde moderne et qui seraient susceptibles d'amoindrir notre capacité de défense tant militaire qu'économique.

Développer la volonté de résistance aux effets des agressions, prévoir l'évolution des menaces, de l'insécurité, bref, maintenir et renforcer l'esprit de défense de nos concitoyens, c'est pour nous, et pour nous tous sur ces bancs, une préoccupation permanente. Elle est aussi celle du S.G.D.N. C'est pourquoi ce dernier doit participer, par un nécessaire effort de clarification, à la définition de la défense civile que ce soit dans la doctrine, dans l'organisation ou dans la programmation des moyens à mettre en œuvre.

L'une des missions confiées par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 13 janvier 1965 étant la sécurité des pouvoirs publics et des administrations, nous nous félicitons de l'augmentation des crédits d'équipement en matériel du S.G.D.N. consacrés au

plan de rénovation du centre de transmissions gouvernemental et qui, comme l'a rappelé M. Huyghues des Etages, s'élevait à 9,59 millions de francs contre 7,30 millions de francs en 1985, soit une augmentation de plus de 30 p. 100.

S'agissant de l'organisation juridique et de l'organisation territoriale de la défense civile qui concerne un grand nombre de ministères, je sais que la décentralisation est une œuvre de longue haleine. Je souhaite cependant que le décret du 20 avril 1983, relatif aux pouvoirs des commissaires de la République en matière de défense non militaire, soit suivi de dispositions, d'une part, permettant aux préfets d'exercer pleinement leurs missions à la fois de coordination et d'impulsion et, d'autre part, précisant les relations entre l'Etat et les collectivités locales en matière de défense. En effet, qu'il s'agisse de la sécurité des pouvoirs publics ou de la protection des populations, la coordination doit être la plus efficace possible entre ceux qui mettent en œuvre les moyens de prévention et de protection en temps de paix et ceux qui auraient à les utiliser en temps de crise. Il convient, par conséquent, d'envisager dès le temps de paix la polyvalence de tels moyens, je pense, notamment, aux moyens de prévention des catastrophes naturelles et, plus précisément, aux moyens d'alerte. Il y a là un travail considérable à faire.

J'aborde maintenant le programme civil de défense. Je ne m'attacherai pas à la légère diminution des crédits de paiement, qui n'a qu'une signification relative.

Nous avons maintes fois demandé une meilleure définition des actions du programme civil de défense retenues par les différents ministères.

Je ne peux pas, monsieur le ministre, ne pas rappeler ce que vous répondiez, ici même, l'année dernière, à une question de Mme d'Harcourt qui s'inquiétait de la faible importance des autorisations de programme concernant le programme civil de défense. Vous rappeliez que le budget de 1978 ne prévoyait que 22 millions d'autorisations de programme contre 105 millions, l'année dernière. Quelle que soit l'évolution enregistrée entre 1976 et 1980, que l'on rappelait tout à l'heure à cette tribune, quel que soit l'ajustement apporté aux 22 millions, comme le préconisait M. Alphandéry - un doublement serait insuffisant -, l'importance que le Gouvernement accorde depuis 1982 au programme actif de défense est beaucoup plus significative.

Avant de conclure, je poserai une autre question, monsieur Marcellin : pourquoi la commission de défense civile ne s'est-elle pas réunie entre 1965 et 1983 ? C'est parce que, entre la fin de 1968 et 1981, la précédente majorité n'a jamais pu se mettre d'accord sur la doctrine, malgré les positions des rapporteurs. Or, dès 1982, nous avons, nous, clarifié la doctrine de la défense civile. A ce sujet, je vous invite, monsieur Marcellin, à participer à la discussion du budget du ministère de l'intérieur ; je suis persuadé que M. Joxe vous apportera encore beaucoup plus de précisions sur tous les travaux qui ont été faits depuis le début de l'année en ce domaine.

**M. Raymond Marcellin.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Chauveau ?

**M. Guy-Michel Chauveau.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Marcellin, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Raymond Marcellin.** Il y a quantité de commissions installées auprès des différents ministères ; vous parlez bien de la commission qui siège auprès du secrétariat général de la défense nationale ?

**M. Guy-Michel Chauveau.** Je parle de la commission permanente de la défense civile qui a été installée par le décret du 18 novembre 1965.

**M. Raymond Marcellin.** Auprès du secrétariat général de la défense nationale ?

**M. Guy-Michel Chauveau.** Auprès du ministre de l'intérieur.

**M. Raymond Marcellin.** Il existe auprès du ministère de l'intérieur de nombreuses commissions et un officier chargé de la défense. A l'époque dont vous parlez, la thèse sur la dissuasion ne laissait pas de place à la défense civile. On estimait, au contraire, que la défense civile pourrait affaiblir

la thèse de la dissuasion. C'est donc à la fin des années 70 que s'est produit un changement de doctrine. Mais pendant cette période, le secrétariat général de la défense nationale, à l'instigation du ministre de l'intérieur, a présenté à plusieurs reprises des plans sur un certain nombre d'années. Les gouvernements ne les ont pas acceptés uniquement pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de plan accepté et financé par le Gouvernement. Et il ne faudrait pas prétendre dans quelques temps proposer à l'Assemblée nationale un plan dont le financement ne serait pas prévu par le budget pour 1986. C'est une vraie politique en ce domaine que doivent définir le secrétariat général de la défense nationale et le ministre de l'intérieur. Le développement de la défense civile est un sujet suffisamment important pour qu'il ne fasse pas l'objet d'une pure et simple opération de propagande électorale.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Chauveau.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Monsieur Marcellin, je partage tout à fait votre point de vue. Et je constate qu'il y a un consensus sur notre politique de défense nationale.

Je vous ferai cependant remarquer que c'est Pierre Mauroy qui, devant l'I.H.E.D.N. en 1982 - avant Laurent Fabius en 1983 - a parlé de la protection des populations. L'un et l'autre n'ont donc pas attendu le budget de 1986 pour clarifier la doctrine.

En conclusion, monsieur le ministre, c'est volontairement que j'ai insisté sur cette mission du S.G.D.N. sans pour autant méconnaître les autres. La réflexion engagée par la commission permanente de défense civile sur certaines questions m'incitait - et je crois avoir eu raison - à en faire état en ces lieux. Il est aussi du rôle des élus non seulement d'interroger mais encore d'informer sur un sujet aussi important que la défense nationale. Je ne serais pas complet, monsieur le ministre, si je ne me félicitais pas du crédit de 0,5 million de francs attribué au Haut comité français de la défense civile - M. Marcellin en a fait état tout à l'heure - qui s'est donné pour mission l'information et la sensibilisation des Français et aussi celle de leurs élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mauger.

**M. Pierre Mauger.** Monsieur le ministre, mon collègue Xavier Deniau qui s'était inscrit dans ce débat a malheureusement été retenu, au dernier moment, par une affaire grave dans sa circonscription. Il m'a demandé de le remplacer au pied levé ; je le ferai de mon mieux, mais certainement avec beaucoup moins de talent que lui car chacun sait qu'il est passé maître dans le domaine de la francophonie dont il souhaitait vous entretenir.

M. Xavier Deniau vous aurait posé la question suivante : comment, alors que le Président de la République a exprimé plusieurs fois son intérêt pour la francophonie, expliquez-vous la baisse des dotations allouées aux associations depuis qu'elles sont de la compétence du Commissariat général de la langue française ?

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Bonne question !

**M. Pierre Mauger.** On ne peut pas vouloir développer la langue française et couper les crédits aux associations !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très juste !

**M. Pierre Mauger.** Ensuite, il aurait aimé savoir par quelles décisions ont été supprimés les crédits pour la mise en place de fonds d'aide à l'interprétation et à la traduction en français dans les réunions et congrès internationaux, dont la nécessité est reconnue prioritaire par tous ceux qui ont à connaître de cette question. Nous subissons à l'heure actuelle un envahissement de la langue anglaise et, très souvent, nous manquons de moyens pour assurer la traduction en français, ce qui diminue évidemment l'importance de la représentation française dans ces congrès.

Enfin, M. Deniau se demande si le Premier ministre n'estime pas, en l'absence de gestes concrets en faveur de la francophonie active, inopportun de réunir un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones au début de l'an prochain.

Monsieur le ministre, toutes ces questions sont liées. Si l'on veut - et c'est la tâche du Gouvernement et la volonté des Français - que la langue française pérennise son rayon-

nement dans le monde, il faut absolument soutenir les associations, ne pas se contenter de quelques gestes spectaculaires une fois par an mais mener une action suivie en ce domaine (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Vennin...

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrière, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, Mesdames, messieurs les députés, si je n'étais pas intervenu immédiatement après M. Mauger, j'aurais, pour présenter ces budgets, utilisé le terme de "patchwork"; j'emploierai celui de "mosaïque". (*Sourires.*) En effet - et M. Marcellin l'a très gentiment dit tout à l'heure - la tâche n'est pas très facile. En tout cas, je vais essayer de répondre à toutes les questions qui m'ont été posées.

Je tiens d'abord à remercier tous les rapporteurs, non seulement de leur compétence, mais également de la modération de leur propos.

S'agissant du budget des services généraux du Premier ministre, M. Philippe Sanmarco a très remarquablement exposé les problèmes il a rappelé que ce budget s'élève à 2 533 millions de francs pour 1986, soit, déduction faite des crédits de formation professionnelle maintenant rattachés au budget du travail, une augmentation de 250 millions de francs sur 1985. En tenant compte par ailleurs du regroupement de contributions interministérielles, cette augmentation est un peu inférieure à 6 p. 100 d'une année sur l'autre.

M. Sanmarco a également rappelé que les services généraux regroupaient un grand nombre d'organismes. Ne pouvant être exhaustif, je voudrais m'attacher à montrer deux lignes de force de l'action conduite dans les services du Premier ministre : modernisation et information, d'une part, actions en faveur de la sécurité, d'autre part.

De 1981 à 1985, les crédits d'équipement et d'études informatiques inscrits au budget des services généraux du Premier ministre ont été multipliés par 2,6.

Ces crédits ont permis : premièrement la mise en place d'un centre informatique rattaché à la direction des services administratifs et financiers, doté d'un ordinateur Bull de type DPS 7/80 ; deuxièmement, l'équipement des services en bureautique : près d'une centaine de machines à traitement de texte et un nombre équivalent de terminaux d'ordinateurs sont exploités ; troisièmement, de nouvelles applications de l'informatique sont en cours de réalisation, en particulier l'édition électronique de documents et la gestion du personnel.

Enfin, dans le domaine documentaire, plusieurs banques de données ont été réalisées : la base "Lex", qui comprend les textes législatifs et réglementaires, éditée par le secrétariat général du Gouvernement ; une banque de données Vidéotex réalisée par le service d'information et de diffusion, qui est mise gratuitement à la disposition des collectivités locales et qui est diffusée sur une vingtaine de serveurs, comprend près de 10 000 pages sur tous les domaines de la vie quotidienne ; plusieurs banques de données mises en place par la banque d'information politique et d'actualité de la Documentation française sont notamment : la base Logos comprend 185 000 unités d'information concernant la vie politique française : discours du Président de la République - que ces messieurs de la droite, les autres aussi d'ailleurs, auraient intérêt à lire attentivement - déclarations des principaux leaders politiques, communiqués du conseil des ministres ; interrogée par près de 400 utilisateurs, en France et à l'étranger, elle prospère régulièrement ; la base Iconos, ouverte au public il y a presque un an, recense les collections photographiques conservées en France et détient 21 000 unités d'information. Une expérience de visualisation portant sur quelques documents significatifs a par ailleurs été réalisée sur vidéo-disque.

Vous le savez, la remarquable Documentation française réalise également un programme d'édition électronique. Celui-ci a pris un retard de quelques mois, mais l'expérimentation est très satisfaisante, sur le plan tant technique que financier. Cet effort de modernisation de la Documentation française se complète par une politique commerciale plus active et diversifiée. Elle a notamment organisé des campagnes d'information régionale, recruté de nouveaux agents commerciaux et développé la diffusion à l'étranger.

Ce projet de budget marque en second lieu, mesdames, messieurs les députés, l'action du Gouvernement en faveur de la sécurité.

M. le Premier ministre Laurent Fabius a rappelé ici même lors de la séance des questions au Gouvernement, qui rassemble plus de monde mais il est vrai qu'elle est télévisée, l'action importante menée sous son autorité par la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie dirigée par M. Jean-Claude Karsenty. Le rattachement au Premier ministre de cette mission et les moyens accrus qui lui sont donnés marquent la volonté du Gouvernement d'agir avec détermination contre ce fléau.

Le conseil national de prévention de la délinquance a entrepris des actions de prévention pour la sécurité dans la ville et signé des contrats avec six départements et plus de cent villes. Le conseil a par ailleurs apporté son soutien aux opérations « anti-été chaud » et à des actions en vue de la réinsertion sociale des détenus et à la prévention de la récidive. Il mène enfin un important programme de communication d'études et de recherches.

Le Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme participe également à cette action de prévention. Si ses crédits sont relativement modestes, il bénéficie de contributions d'autres ministères : des affaires sociales, de l'intérieur et de la recherche. Deux rapports diffusés récemment sous l'égide du Haut comité ont rappelé les graves méfaits de l'alcoolisme et hélas ! leur coût, notamment dans les accidents de la circulation.

L'augmentation importante des crédits de la délégation interministérielle à la sécurité routière - 110 p. 100 de 1985 à 1986 - traduit le souci du Gouvernement de lutter vigoureusement contre les accidents. Le programme « Réagir » qui vise à mener au niveau départemental des enquêtes techniques sur les accidents graves sera développé. Par ailleurs, des actions de sensibilisation du public seront conduites au niveau tant national que local. Tous les maires ici présents savent très bien que le programme « Réagir » est intéressant et personne ne comprendrait que je ne parle pas de ma bonne ville de Pau où ce programme est également mis en application.

Enfin, comme l'a rappelé M. Marcellin, le secrétariat d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs bénéficie également d'une augmentation sensible de ses crédits.

Vous le savez, les objectifs de M. Tazieff sont, d'une part, de sensibiliser et d'informer l'ensemble de nos concitoyens sur les risques qu'ils courent du fait des agressions d'origine naturelle ou technologique et, d'autre part, d'appeler les spécialistes de la prévention et de la prévision des catastrophes à, sans cesse, remettre en cause et accroître leurs connaissances des phénomènes, tout en coordonnant leurs propres interventions.

Vous constaterez que ma tâche n'est pas facile. En effet, il n'est pas évident de passer des tremblements de terre à l'alcoolisme, puis à la langue française. (*Sourires.*) Enfin, je sais que vous vous y retrouverez. Les propos qu'a tenus tout à l'heure M. Marcellin m'ont fait chaud au cœur (*Sourires.*), je le répète, car être soutenu par un membre de l'opposition fait toujours plaisir, d'autant plus que vous êtes connaisseur en la matière, monsieur Marcellin !

Le secrétariat d'Etat a organisé 21 réunions publiques regroupant des jeunes, qui ont connu, dans ma région, comme dans d'autres, un très grand succès. Des dizaines de milliers de participants ont écouté Haroun Tazieff.

Il a contribué en outre à animer de nombreux colloques et a établi des relations suivies avec de très nombreuses associations dont la vocation est la sécurité et la défense civile. De plus, il a pu faire passer ses messages de prévention tant à la télévision que dans la presse écrite. Enfin, il réalise actuellement une série de films sur l'ensemble des risques majeurs, qui sera diffusée aux mois de janvier et de février prochains sur T.F. 1 et sur les réseaux câblés.

Plusieurs études de caractère opérationnel concernant des sites industriels dangereux ont également été réalisées, ainsi qu'une étude sur le transport des matières dangereuses.

S'agissant des risques d'origine naturelle, la délégation aux risques majeurs, organisme mis à la disposition du secrétariat d'Etat, met en place les plans d'exposition aux risques, qui traduisent dans les faits les dispositions de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes des

catastrophes naturelles. Cette délégation a organisé des opérations pilotes de débroussaillage, à l'aide de moyens mécanisés, dans quatorze départements méditerranéens afin de prévenir les incendies de forêt.

Elle a créé, en outre, deux comités nationaux concernant les risques volcanologiques et les risques de mouvements de terrain, qui permettent d'établir un lien entre les experts scientifiques et les autorités responsables de la sécurité.

Le secrétariat d'Etat a, quant à lui, participé à l'élaboration d'un ouvrage de portée internationale sur la construction parasismique. Il a également suscité la création d'un diplôme universitaire national de médecine de catastrophe.

Enfin, dans la perspective d'une catastrophe de grande ampleur, il met actuellement en place un réseau interministériel et interpréfectoral, destiné à gérer l'information en temps de crise. L'objectif est d'éviter la propagation de fausses nouvelles et de mettre à la disposition des décideurs, comme du grand public, des éléments d'information indispensables.

Le secrétariat d'Etat milite, en outre, pour que se développe une conception décentralisée de l'organisation de la prévention et de la prévision des catastrophes majeures.

Enfin, sur le plan international, un rapprochement est intervenu avec des responsables gouvernementaux de pays du bassin méditerranéen; c'est l'ébauche d'une coopération internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes.

Cette action en faveur de la sécurité comme celle menée pour la modernisation ne doivent pas occulter l'action efficace de nombreux autres organismes dépendant du Premier ministre.

Ne pouvant citer tous les organismes, j'évoquerai seulement le médiateur, la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, la Haute autorité de la communication audiovisuelle, qui participent à la défense des libertés.

J'en viens maintenant au problème de la francophonie qu'a soulevé M. Mauger au nom de M. Xavier Deniau. Pour avoir vécu pendant huit années en Amérique du Nord, dans un environnement anglo-saxon, je mesure combien sont importants et payants les efforts quotidiens qui sont accomplis par des personnes auxquelles on ne songe pas souvent.

Au-delà des compliments d'usage, je tiens à rendre hommage à tous ces Français, à tous ces francophones qui se battent pour leur langue et qui relaient ainsi l'action du Gouvernement mais aussi du Président de la République dont on ne peut pas nier l'attachement profond à la langue française. De ce point de vue, reprocher au Gouvernement, comme l'a fait M. Mauger, d'organiser, au début de l'année prochaine, des réunions avec d'autres gouvernements sur ce sujet, est une erreur. Tous les moyens sont bons même s'il faut, bien entendu, continuer à fournir des aides importantes aux associations spécialisées.

Le Haut conseil de la langue française, présidé par le chef de l'Etat, s'est réuni le 6 mars dernier, sous la présidence de M. Léopold Sédar Senghor; il a abordé des thèmes très intéressants comme créer et communiquer en France, chercher en France, inventer la France. Cette initiative française a eu un très grand écho dans la presse francophone.

On ne se rend pas suffisamment compte en France de l'effort considérable qui est accompli par le Gouvernement pour défendre notre langue, qui est parlée actuellement par 120 millions d'hommes et de femmes. Il est donc indispensable d'assurer à nouveau de notre estime et de notre confiance tous ceux qui, sur un terrain qui n'est pas comode, défendent la langue française.

M. Gatel, mon collègue secrétaire d'Etat à l'économie sociale, n'a pu venir aujourd'hui. Je suis d'autant plus gêné qu'il est dans ma bonne ville de Pau. Il est chez moi, je le remplace, ce sont les joies et les vertus de l'action ministérielle - j'insiste d'ailleurs sur les vertus... (Sourires.)

Le secrétariat d'Etat à l'économie sociale, chacun le sait, a aujourd'hui un peu plus d'un an. Les résultats de l'action engagée depuis sa création, tant au plan législatif qu'à celui de ses interventions, l'amènent à poursuivre en 1986, sur les mêmes bases, la politique qu'il a menée jusqu'alors dans les domaines de l'économie sociale et du développement local.

Pour l'économie sociale proprement dite, le soutien au développement et à la modernisation de ses différentes composantes - mutualité, coopération, associations - sera poursuivi.

Les lois votées au cours de la précédente session parlementaire, qu'il s'agisse du titre associatif, de la réforme du code de la mutualité ou de diverses dispositions concernant l'économie sociale, ouvrent désormais de nouvelles possibilités de financement et d'action aux différentes familles de l'économie sociale.

Par ailleurs, les protocoles d'accord, qui ont été passés par le secrétariat d'Etat avec divers grands organismes de l'économie sociale, seront renouvelés et d'autres seront engagés.

C'est, en effet, le rôle du secrétariat d'Etat à l'économie sociale que d'impulser et d'accompagner l'évolution des mouvements eux-mêmes, à l'encontre d'une politique de saupoudrage et d'assistance.

C'est ainsi, par exemple, que le tourisme social entreprend de s'adapter à l'évolution de la demande, ou que se développent de nouveaux secteurs de la coopération comme les coopératives de transporteurs, les coopératives d'artisans, ou les coopératives maritimes.

Concernant le secteur associatif, le secrétariat d'Etat à l'économie sociale privilégiera le soutien d'actions exemplaires ou d'intérêt général visant à améliorer la capacité des associations à exercer des activités économiques et à leur assurer une meilleure autonomie financière.

M. Vennin est arrivé trop tard pour prendre la parole, mais, puisqu'il est là, je voudrais répondre à une question qu'il m'aurait vraisemblablement posée. (Sourires.) Je sais très bien par avance ce que vous allez dire, les uns et les autres. L'essentiel est de s'entendre!

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** C'est plus facile quand on ne parle pas!

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Vennin, vous auriez mis l'accent, si vous aviez parlé sur la nécessaire modernisation des S.C.O.P. Je pense que vous ne me démentirez point (Sourires). M. Gatel est tout à fait sensible à ce problème. Autrement dit, je parle à quelqu'un qui n'a pas parlé au nom de quelqu'un qui n'est pas là. Ce n'est pas mal! (Sourires.)

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Qu'est-ce qu'on rigole!

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Barnier, je vous en prie, on « rigole » certainement plus que dans votre Savoie!

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Qu'est-ce que cela veut dire?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** La loi du 12 juillet 1985 permet l'ouverture de S.C.O.P. au capital privé, tandis que, par ailleurs, un effort va être fait tant en ce qui concerne les techniques de gestion informatique que la formation des coopérateurs et des gestionnaires de ces entreprises.

Enfin, l'organisation des mouvements de l'économie sociale au niveau régional, dans le cadre du contrat de plan spécifique Etat-région sera poursuivie ainsi que les travaux entrepris pour une meilleure connaissance statistique du secteur. Ce contrat prévoit un effort particulier pour la mission des nouvelles S.C.O.P.

Voilà qui, je l'espère, monsieur Vennin, doit vous rassurer. Vous n'étiez d'ailleurs pas vraiment inquiet, car vous approuvez totalement l'action du Gouvernement, ce en quoi votre démarche est intelligente (Sourires), ce qui ne veut pas dire qu'a contrario celle des représentants de l'opposition ne l'est pas (Sourires).

En ce qui concerne le développement local et le soutien aux initiatives favorisant la génération d'activités nouvelles et donc d'emplois, le programme d'actions expérimentales engagé en 1985 s'est révélé porteur. On avait annoncé vingt opérations pilotes; plus de 140 projets ont été reçus; quarante-quatre ont été retenus à ce jour, dont un, d'ailleurs, à Pau.

Ce programme sera donc reconduit, en liaison étroite avec les autres départements ministériels concernés.

Il permet, grâce à l'impulsion de l'Etat, de mobiliser les partenaires économiques, politiques et sociaux au niveau d'un bassin d'emploi, d'une ville, d'un quartier, d'un canton, pour qu'ils suscitent, aident les initiatives économiques nouvelles: assistance au montage de projets, soutien financier,

aide à l'infrastructure, formation, recherche de créneaux, appui d'universités ou de centres de recherches aux créateurs, couvertures d'entreprises sont autant de moyens mis à la disposition des candidats créateurs.

Il s'agit de démocratiser et de développer la capacité d'entreprendre, de renouveler ou de diversifier les tissus économiques.

La mise en œuvre de solidarités locales, le rassemblement autour d'objectifs communs sont l'une des pierres singulières de la réactivation économique du pays.

Nous poursuivons donc le programme d'opérations de développement local partenarial, puisqu'il s'est avéré répondre de façon positive à une démarche aujourd'hui bien enracinée sur le terrain.

La politique contractuelle de soutien aux réseaux nationaux, dont le rôle est d'appuyer les initiatives de développement local, sera maintenue et élargie au niveau régional. Elle sera par ailleurs étendue à des réseaux d'associations du domaine populaire, de l'action culturelle ou sociale pour qu'ils renforcent leurs actions et leur rôle dans le développement local.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les grandes lignes qui sous-tendent l'action du secrétariat d'Etat à l'économie sociale.

J'en arrive à un budget très important : celui du secrétariat général de la défense nationale. Je remercie M. le ministre Cointat et M. Huyghues des Etages pour leurs très bons rapports.

Je remercie également M. le ministre Marcellin et M. Chauveau de leurs interventions. Tous les propos, même critiques, ont été nuancés, ce qui convient bien pour traiter un domaine aussi complexe que celui-ci.

On sait, en effet, que le S.G.D.N. dispose non seulement de crédits inscrits au titre des services du Premier ministre, mais également de crédits virés par le ministère de la Défense, au titre particulièrement du programme civil de défense. En outre, ce ministère met à la disposition du S.G.D.N. un personnel important. A l'inverse, le S.G.D.N. redistribue une proportion importante de ces crédits à d'autres départements ministériels.

En 1986, l'ensemble des crédits dont le S.G.D.N. assurera la gestion atteindra 204,50 millions de francs dont 69 millions inscrits à son budget propre, lequel progressera de 5,76 p. 100. Il est vrai, monsieur Cointat, que cette augmentation est destinée au centre de transmissions gouvernemental. Mais vous êtes trop fin connaisseur de l'affaire pour ignorer ce que M. Huyghues des Etages a très bien rappelé, à savoir que les crédits d'équipements du S.G.D.N., inscrits au fameux chapitre 57-05, sont toujours affectés en totalité au centre de transmissions gouvernemental. J'ai été chasseur alpin dans les transmissions, à Uriège...

M. Michel Bernier, rapporteur spécial. Ah bon ! Je suis ému !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... et donc tout ce qui touche à cette question m'intéresse beaucoup.

Il m'apparaît normal que les crédits soient prioritairement affectés au centre de transmissions gouvernemental qui remplit une mission essentielle : assurer les moyens de communication et de liaison de tout gouvernement quel qu'il soit en matière de défense. Il est le pivot de l'action des pouvoirs publics en cas de crise. Il bénéficiera d'ailleurs d'une dotation supplémentaire de 0,5 million en crédits de paiement, au titre du chapitre 34-95, pour financer la modernisation de son système informatique, et d'un redéploiement de 1,1 million de francs inscrit au titre V ; 0,4 million pour la couverture des voyages présidentiels par le centre d'action gouvernementale, et 0,7 million pour la maintenance des équipements informatiques du centre.

L'augmentation de plus de 30 p. 100 des crédits d'équipement en matériel des services du secrétariat général permettra aussi en partie de rénover et de moderniser le centre de transmissions gouvernemental et ses stations extérieures, effort nécessaire afin que soit réalisé, malgré un peu de retard, le second plan quinquennal décidé en 1984.

L'Institut des hautes études de défense nationale, comme l'a rappelé avec compétence et objectivité M. Huyghues des Etages dans son excellent rapport, joue un rôle important car il ne peut y avoir de bonne défense sans lien direct avec la nation, sans une réflexion et une recherche communes sur les différents aspects de notre sécurité.

Monsieur Cointat, j'ai été quelque peu étonné qu'ancien ministre de l'agriculture vous ironisiez sur le fait que des syndicalistes agricoles puissent aller à cet institut. Moi je rends hommage à ces syndicalistes agricoles - particulièrement à ceux de mon département, évidemment - qui sont fort capables d'apporter quelque chose de très intéressant à l'Institut des hautes études de défense nationale.

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Moi aussi je le pense ! Ce que j'ai mis en cause, c'est un problème de « charité publique » !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Faites attention, vous qui êtes un élu de Bretagne, de ne pas attaquer les dames de charité ! (Sourires). Mais ici il ne s'agit nullement de charité publique. Cela dit, il est vrai que les crédits de l'I.H.E.D.N. pour 1986 sont légèrement en baisse. Mais il faut rappeler que nous avons porté de trois à cinq le nombre des sessions régionales par an. Vous avez fait des propositions pour accroître le nombre des cadres civils permanents et surtout pour porter à 100 le nombre des auditeurs. J'ai le plaisir d'annoncer que, sur ordre de M. le Premier ministre, le nombre des auditeurs sera porté à 100 dès la session 1986-1987. Donc vous avez satisfaction sur ce point.

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Merci !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. S'agissant de l'effort civil de défense, qui est très important, vous « poussez le bouchon un peu loin », messieurs de l'opposition. Sans être méchant, je veux rappeler que de votre temps, 22 millions seulement, en autorisations de programme, y étaient affectés. Avec la gauche, l'enveloppe budgétaire a été multipliée par cinq.

M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial. Ce ne sont pas les mêmes francs !

M. Raymond Marcellin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vous en prie, monsieur Marcellin, c'est toujours un plaisir de vous écouter.

M. le président. La parole est à M. Marcellin, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Raymond Marcellin. Quand je m'en occupais, le budget du programme civil de défense était de 17 millions de francs. Il a augmenté jusqu'à 20 ou 22 millions de francs en 1980. Si les crédits ont sensiblement progressé en 1982 c'est grâce à l'action entreprise par le Sénat et l'Assemblée nationale pour obtenir que le ministère de la défense verse des crédits.

Ce qui est important, c'est le niveau global des crédits. Après 1982 les crédits du programme civil de défense ont commencé à décliner en autorisations de programme comme en crédits de paiement. Ils ont d'ailleurs toujours évolué en dents de scie. En 1965, il y eut un progrès, mais les années suivantes ils ne bénéficièrent plus d'une priorité budgétaire.

Aujourd'hui, heureusement, chacun, y compris l'état-major général des armées, est persuadé que la dissuasion ne peut être véritablement efficace que si la défense civile est bien organisée. Cette conception a fait de grands progrès dans les esprits. C'est un combat très utile à mener et qui dépasse les clivages politiques.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous reconnaissez donc que nous avons augmenté les crédits.

M. Raymond Marcellin. Oui, en 1982, mais après ils ont baissé !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mais non ! De toute façon nous nous y retrouvons, c'est la gauche qui a raison ! (Sourires).

C'est sous notre Gouvernement que des actions concrètes ont été menées par le S.G.D.N. lui-même : la rénovation et la modernisation des télécommunications, le centre d'émission de Vernon, la région vidéo d'ou P.C. gouvernemental, l'opération Syracuse et l'achat d'une station lourde mobile de télécommunications par satellite, de 1983 à 1986, la liaison

Taverny-Romainville par faisceaux herzziens et, enfin, des études sur le durcissement contre les effets de l'impulsion électromagnétique d'un réseau de télécommunications gouvernemental qui devrait déboucher sur un programme interministériel, la mise à niveau et le durcissement du réseau d'alerte aux explosions nucléaires en 1982, la continuation des travaux d'infrastructure et d'équipement des P.C. gouvernementaux, la protection des communications par la mise en place d'un réseau gouvernemental de cryptophonie haute sécurité jusqu'en 1987 et l'achat de télécopieurs chiffants destinés en 1986 aux P.C. gouvernementaux.

Sur le plan de la continuité de l'Etat, ces actions ont été complétées par des interventions propres aux différents ministères. Vous les connaissez. La protection des populations reste toujours une priorité. Il est bon qu'il y ait un consensus sur ce point.

J'ai été un peu étonné, monsieur Huyghues des Etages, que vous disiez que la brochure « Savoir pour vivre » était « en panne ». Pas du tout ! Elle sera diffusée dès 1986 à 5 millions d'exemplaires.

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** Je m'en félicite. Nous attendions cela depuis longtemps !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Nous le réclamions tous en effet !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** C'est également à la gauche que vous le devez ! Il n'y a pas de petits profits quand on approche des élections législatives ! (Rires).

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Votre franchise vous honore, monsieur le ministre.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ainsi, le recensement des abris potentiels sera poursuivi dans dix départements, mais je regrette que celui des Pyrénées-Atlantiques ait été encore oublié, sans doute à cause de son éloignement !

Il est aussi envisagé de réaliser des expérimentations portant sur la vie en abris à Nainville-les-Roches. Le ministère de l'urbanisme et du logement, après avoir débloqué des crédits pour la construction d'abris tel le parking de Chartres - 1981-1982 -, a lancé une opération de mise sur pied d'un laboratoire d'essais pour l'aménagement des équipements d'abris. Le premier tube à choc sera réalisé en 1986.

Le ministère de l'intérieur a lui aussi développé la montée en puissance des unités d'instruction de la sécurité civile dont les effectifs prévus en fin de programme seront de 616. Il a accéléré et renoué, tout en l'étendant, la couverture du territoire en sirènes d'alerte et télécommandes.

Monsieur Cointat, vous avez évoqué sur un ton gentil et un peu ironique à la fois les titres d'alimentation déjà utilisés pendant la dernière guerre, ce dont je me souviens quoique, à l'époque, j'étais encore tout jeune. C'est le recensement général de la population de 1982 qui nécessite le réajustement prévu en 1986. Il s'agit d'une méthode manuelle lourde dont l'utilité peut être discutée. Mais on dit aussi que le recours à l'informatique risque parfois de fragiliser le système en cas de crise. A cet égard, vos remarques, monsieur Cointat, sont pertinentes. C'est la raison pour laquelle une partie des crédits pour 1986 sera réservée à l'étude des possibilités de mise en place de cartes à mémoire en accord avec les grandes compagnies distributrices, en particulier pour l'essence. Il serait en effet dommage qu'on continue à entasser des piles et des piles, alors qu'on a toutes les puces nécessaires pour faire face aux nécessités.

Par ailleurs, mes chers collègues... Excusez-moi d'employer cette expression. C'est une habitude ancienne.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Vous allez lui retrouver ! (Sourires).

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Oui, puisque je suis tête de liste ! (Sourires).

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** Vous n'êtes pas sûrs d'avoir un élu ! (Sourires).

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Si, car mon département passe de quatre à six députés. Nous en aurons deux à coup sûr. Le troisième se disputera entre le R.P.R. et nous. Vous ne l'aurez pas (Sourires).

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** Vous êtes présomptueux !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Pas du tout.

**M. Maurice Nilès.** En somme tout est déjà réglé !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mais non, rien n'est réglé ! Ne m'attaquez pas ! Attaqué par le parti communiste, tout de même !

**M. Maurice Nilès.** Ce n'est pas une attaque, c'est une remarque ! (Sourires).

**M. André Tourné.** Monsieur le ministre, il y a des ours dans les Pyrénées, mais il ne faut pas en vendre la peau avant de les avoir tués ! Vous êtes imprudent ! (Sourires).

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Dans les Pyrénées-Orientales, il y a moins d'ours que chez moi !

**M. André Tourné.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Vous avez donc moins de chances d'en tuer ! (Sourires.)

Mais abandonnons ce dialogue pyrénéen pour revenir à nos moutons. Au demeurant, chacun sait que les ours aiment bien les moutons. (Sourires.)

Le secrétaire d'Etat chargé de la santé mène, lui aussi, une politique complémentaire et novatrice grâce à la constitution de stocks de produits sanguins, à l'équipement du service central de protection contre les rayons ionisants et à la mise en place de moyens d'hospitalisation de haute sécurité.

Deux études interministérielles vont débiter prochainement sur la protection des réseaux d'adduction d'eau potable et sur les modalités d'approvisionnement de médicaments pour la population en temps de guerre.

Tel est, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget du service général de la défense nationale pour 1986. Il est, malgré la rigueur, volontaire et cohérent, comme votre commission l'a constaté en l'adoptant. Je remercie d'avance M. Cointat, M. Huyghues des Etages, M. Marcellin et M. Chauveau qui ne pourront que le voter.

J'en viens maintenant aux deux budgets présentés comme chaque année par M. Barnier : le budget du Conseil économique et social et le budget des Journaux officiels.

Monsieur Barnier, vous avez commencé par une note de poésie. Il est vrai que l'immeuble des Phares et Basises, dont on parle tous les ans, est beau et qu'il ne faut pas le détruire. On en parlait aussi avant que nous n'arrivions au Gouvernement et gageons qu'on en reparlera l'an prochain.

Depuis 1981, le Conseil économique et social, dont tout le monde connaît l'importance, a bénéficié de la plus grande attention du Gouvernement : des budgets sérieux et surtout un texte fondamental, la loi organique du 27 juillet 1984, adoptée à l'unanimité par les deux assemblées parlementaires, et dont je rappelle rapidement les trois lignes directrices : augmentation du nombre des conseillers de 200 à 230 ; institution d'une procédure d'urgence dans un délai d'un mois et caractère public des séances.

Le projet de budget pour 1986 est en augmentation de 1,71 p. 100. Il illustre la volonté gouvernementale de permettre au Conseil, dont les avis sont si importants pour le législateur et l'exécutif, de remplir pleinement ses fonctions.

En cette période de rigueur économique qui oblige à faire des choix, deux efforts prioritaires ont été déterminés : l'équilibre financier de la caisse de retraite et la modernisation du Conseil.

Grâce à l'excédent de la dotation prévue en 1985 pour la caisse de retraite résultant de la différence entre les départs en retraite prévus et effectifs, mais aussi grâce au supplément de crédits destiné à revaloriser les pensions en 1986, cette caisse ne sera pas confrontée à des problèmes financiers majeurs jusqu'en 1989, comme vous l'avez constaté vous-même, monsieur Barnier. C'est un point sur lequel il faut insister, car il y a encore quelques années la situation était infiniment moins favorable.

Deuxième axe d'action du Gouvernement : confirmer la modernisation du Conseil économique et social par une augmentation de plus de 18 p. 100 des crédits de matériel. Ceux-ci doivent permettre, après l'achat d'un micro-ordinateur réa-

lisé en 1985, d'effectuer l'informatisation complète de la gestion comptable du conseil : développement de la capacité des disques et de la mémoire de l'ordinateur, création de cinq postes de travail supplémentaires.

Autre acquisition importante autorisée par ce budget : l'équipement en machines à traitement de textes, comme le préconisait le rapport établi par le G/CAM, société d'études, filiale de la Caisse des dépôts et consignations.

Ainsi, avec cette deuxième tranche de modernisation, le personnel et les conseillers pourront travailler dans de meilleures conditions et diffuser plus amplement les nombreux travaux réalisés. Il est vrai que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous devons diffuser encore davantage ces travaux qui sont souvent extrêmement intéressants.

Je souhaiterais d'ailleurs - et vous n'en serez pas étonnés - profiter de cette discussion budgétaire pour, au nom du Gouvernement, rendre un hommage particulier au personnel du Conseil dont le dévouement et la compétence sont reconnus de tous. Le Premier ministre a récemment donné les instructions nécessaires pour qu'un aménagement dans l'organisation du service intérieur du Conseil soit rendu possible. Cet aménagement a fait l'objet d'une étude en commun avec les services du ministère des finances. Il devrait permettre au Conseil de régler la façon satisfaisante les problèmes que lui posait la situation actuelle de ses huissiers.

J'en viens au budget des Journaux officiels.

Comme vous le relevez tous les ans depuis 1981, monsieur Barnier, les Journaux officiels ont entrepris avec nous une modernisation profonde de leur fonctionnement avec le souci constant de parvenir à une réduction des dépenses.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Cette modernisation était envisagée avant 1981 !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je veux, moi aussi, rendre hommage au personnel des Journaux officiels, ainsi qu'à celui de l'Assemblée nationale et, pour prendre un peu d'avance, à celui du Sénat également.

Cette modernisation s'est traduite d'abord par le passage à la photocomposition. La plupart des éditions sont maintenant saisies par ce procédé et notamment, depuis le début de la session, les remarquables débats parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat. Je m'élève toujours, en tant que ministre chargé des relations avec le Parlement, contre les critiques adressées aux parlementaires, car ces derniers travaillent bien, dans des conditions qui sont évidemment de plus en plus favorables, et il est dommage qu'il n'y ait pas plus de personnes qui lisent les débats de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous devons tous lutter, chacun à notre niveau, contre toutes les tentations de l'anti-parlementarisme. On trouve dans les débats d'excellentes choses. On ne retient, en général, que l'écume de quelques batailles et on oublie l'essentiel. Je me permets, comme ministre chargé - très chargé ! - des relations avec le Parlement, de vous rendre hommage à tous.

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** Merci, monsieur le ministre. Nous sommes très sensibles à cet hommage !

**M. André Tourné.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mais je vous en prie, monsieur Tourné.

**M. le président.** La parole est à M. Tourné, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. André Tourné.** Monsieur le ministre, certaines réponses aux questions écrites mériteraient d'être un peu plus précises. On se contente souvent de nous renvoyer au *Journal officiel* ou à une circulaire, alors que ce n'est pas le problème. De meilleures réponses intéresseraient un plus vaste public et cela augmenterait le rayonnement des Journaux officiels.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Un effort considérable a été fait par le Gouvernement dans ce domaine. Les ministres répondent mieux qu'autrefois à toutes les questions.

**M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial.** Des statistiques irréfutables prouvent le contraire !

**M. André Tourné.** Il y a tout de même eu un effort dans certains cas.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Merci, monsieur Tourné, de le reconnaître. Cela devient assez rare.

**M. André Tourné.** J'ai dit : dans certains cas !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je connais votre sens du débat parlementaire, monsieur Tourné, et j'ai beaucoup appris en vous écoutant pendant de nombreuses années.

Une dernière édition, le Bulletin des annonces légales obligatoires, « Balo », sera également saisi en photocomposition à la fin de cette année.

Depuis 1981, on a consacré 54 millions de francs à cette modernisation. Cela a entraîné des restructurations, des aménagements de locaux qui ont permis de libérer des entrepôts qui étaient loués à Antony. En raison du dépassement du coefficient d'occupation du sol, les Journaux officiels ont été assujettis à une participation de 3,2 millions de francs payable en deux annuités. Il faut noter que les économies réalisées permettront d'amortir cette participation en moins de trois ans.

L'usage de l'informatique a également été développé pour la gestion des services permettant notamment la mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs de gestion.

Dans le même temps de nouveaux produits ont été lancés : les éditions du *Journal officiel* en micro-fiches, mais leur diffusion, moins satisfaisante que prévu, fait cependant l'objet d'une demande régulière pour les archivages ; une édition électronique, le Joeli, qui fonctionne depuis juin 1985 et dont la consultation par Minitel se développe rapidement : actuellement, environ 360 consultations par jour ; des banques de données concernant les annonces légales obligatoires, les annonces civiles et commerciales, qui fonctionnent depuis mai dernier et bientôt une nouvelle banque sur les annonces des marchés publics.

Enfin, le Centre national d'informatique juridique, créé par décret du 24 octobre 1984 et placé sous l'autorité du directeur des Journaux officiels, a repris l'activité de l'association Cedij - centre d'information juridique - et la banque de données qu'elle exploitait. Celle-ci comporte, en texte intégral, les traités et accords internationaux, les lois et règlements, les instructions et circulaires, les conventions collectives étendues ainsi que les décisions du Conseil constitutionnel, les arrêtés du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes. Actuellement, environ 300 000 documents sont interrogeables et le Centre national d'information juridique, qui bénéficie d'un dépôt légal, reçoit 40 000 à 50 000 documents nouveaux par an.

Les banques de données et l'informatique juridique sont appelées à un grand avenir ; le Gouvernement a mis en place un cadre juridique et technique qui doit permettre leur développement sans anarchie ni concurrence inutile.

Parallèlement à cet effort de modernisation de la production, les Journaux officiels ont mené une action commerciale plus dynamique en vue d'élargir leur diffusion et de mieux rentabiliser leur production.

Le souci d'efficacité financière reste en effet constant. Grâce notamment à l'augmentation régulière des tarifs, qui sont cependant loin d'être excessifs : 2,80 francs le numéro du *Journal officiel* - pour y lire tout ce qu'on y lit, ce n'est vraiment pas cher - la subvention d'équilibre diminue régulièrement. Elle s'élève pour 1986 à 16,4 millions de francs contre 36,4 millions de francs en 1985. Grâce à la réduction des effectifs et au rapatriement de travaux sous-traités, de nouvelles économies devraient être possibles, permettant d'atteindre l'équilibre financier à la fin de l'année prochaine.

Ce budget est donc marqué par la modernisation, l'informatisation et l'équilibre financier, et je suis heureux, monsieur Barnier, que vous l'approuviez, comme vous le faites d'ailleurs tous les ans. Ainaï, vous rejoignez, au moins sur ce point, les objectifs du Gouvernement et je suis persuadé que l'Assemblée le suivra.

Je vous remercie, monsieur Alphandéry, pour la modération de vos propos, même si les critiques sont vives sur le fond. Je vous répondrai dans le même esprit.



D'abord, je vous remercie de reconnaître que je ne suis pas un ministre dépensier. Je ne coûte pas cher, en effet, et je suis même le « pauvre » de ce budget. Aussi, ne chipotant pas sur les sommes, vous choisissez de parler du déperissement du Parlement.

Monsieur Alphan-déry, sincèrement, le Parlement ne s'est jamais si bien porté que depuis 1981, quoi que vous disiez ! C'est un Parlement respecté, dont le rôle est essentiel et je suis heureux d'être chargé des relations avec ce Parlement.

Votre rapport laisse apparaître comme un regret. En effet, depuis 1981, les gouvernements sont soutenus sans défaillance par le groupe majoritaire à l'assemblée. Ce n'était pas le cas de votre temps ! Rappelez-vous : cherchant un soutien ici ou là, vous passiez votre temps à vous quereller. En revanche, depuis 1981, un dialogue fructueux s'est instauré entre le Gouvernement et le groupe socialiste, en particulier, qui ne lui a jamais marchandé son soutien, ce dont je le remercie. Le Gouvernement a toujours été très attentif aux souhaits de la majorité.

Il est vrai que ces rapports de confiance ont entraîné une certaine modification des pratiques parlementaires. Mais dans le bon sens ! D'ailleurs, vous ne croyez pas tout à fait ce que vous dites, monsieur Alphan-déry...

**M. Edmond Alphan-déry, rapporteur spécial.** Je suis à votre disposition pour tenir un débat public sur la question !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Tout à fait d'accord pour un débat public. Les débats ne me gênent pas !

**M. Edmond Alphan-déry, rapporteur spécial.** Moi non plus. Nous l'organisons quand vous voulez !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** D'accord, à Pau, si vous voulez ! (*Sourires*).

**M. Edmond Alphan-déry, rapporteur spécial.** Si vous voulez !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ces rapports de confiance ont donc entraîné une certaine modification des pratiques parlementaires. En particulier, les demandes des parlementaires sont prises en compte dès l'élaboration des projets de lois. Le Gouvernement ne s'oppose absolument pas - c'est la moindre des choses - à ce que ces projets soient amendés. Et ils le sont. Il n'en est donc nullement résulté un déclin de l'initiative parlementaire, bien au contraire.

Pourquoi, monsieur Alphan-déry, manipulez-vous les chiffres ?

**M. Edmond Alphan-déry, rapporteur spécial.** Oh !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Vous avez été si modéré que je modifierai moi aussi mes propos. Non, vous ne les manipulez pas, vous les interprétez. Vous affirmez que l'initiative parlementaire a diminué, alors que le nombre d'amendements adoptés en trois ans, dont 80 p. 100 sont d'origine parlementaire, est deux fois supérieur à celui de la cinquième législature et quatre fois supérieur à celui de la sixième législature. Le nombre d'amendements de la majorité adoptés est lui-même supérieur à celui des législatures précédentes.

Vous savez par ailleurs que les amendements des commissions sont le plus souvent l'expression de la majorité. Quant au nombre d'amendements émanant de l'opposition, il a plus que doublé, et le Gouvernement a très rarement utilisé le vote bloqué - et quand il l'a fait, vous savez dans quelles conditions - il a laissé pleinement jouer l'initiative parlementaire. Maintenant, vous êtes pris par la passion des élections, mais, vous constaterez plus tard que 1981-1986 aura été un grand moment du travail parlementaire. Interrogez ceux qui travaillent ici : ils n'ont jamais eu autant de travail. Pourquoi ? Malgré un ordre du jour chargé par les grandes réformes entreprises depuis 1981, vingt-trois lois d'origine parlementaire ont été adoptées, et non pas neuf comme vous le dites, monsieur Alphan-déry. Vous oubliez, et cela m'étonne un peu, les propositions de loi d'origine sénatoriale. N'oubliez pas ces chers sénateurs, M. Marcellin les connaît bien puisqu'il y en faisait encore partie récemment. Mais il a réintégré dare-dare l'Assemblée (*Sourires*).

Ce chiffre représente un pourcentage voisin, M. Alphan-déry, de celui des propositions de loi adoptées au cours des législatures précédentes.

Vous regrettez que le Gouvernement n'ait utilisé qu'exceptionnellement, à l'encontre de sa majorité, les procédures du vote bloqué ou l'engagement de responsabilité. Mais c'est parce qu'il n'y avait pas de conflit, alors que, du temps où vous étiez au pouvoir, ça n'allait pas du tout entre le gouvernement et sa majorité. Maintenant, tout va très bien.

Vous parlez de dévoiement de procédure, mais qui a dévoyé la procédure ? Rappelez-vous ces débats interminables qui ont duré des semaines, des mois, et où l'on discutait sans fin sur le changement d'un point ou d'une virgule ! Souvenez-vous de ces milliers d'amendements pour la plupart inutiles ou dilatoires, déposés par la droite. C'est cela qui dévoyait la procédure parlementaire. Et le Gouvernement, face à de telles manœuvres, n'avait d'autres possibilités, pour éviter que les débats ne s'éternisent, que d'engager sa responsabilité et on ne peut pas l'accuser d'avoir interrompu la discussion parlementaire, qu'il s'agisse des nationalisations, des entreprises de presse, de la décentralisation ou de l'enseignement supérieur. Et j'ajoute que le Sénat mettait parfois plusieurs mois avant d'examiner les textes que lui transmettait l'Assemblée. Le dévoiement de la procédure parlementaire n'est donc pas de notre fait.

Quant à la déclaration d'urgence de certains textes, elle n'a pas accéléré excessivement les délais d'examen des projets qui sont restés assez semblables à ce qu'ils étaient au cours des législatures antérieures.

Enfin, je m'étonne que dans votre rapport vous critiquiez le Conseil constitutionnel qui a rappelé que les amendements additionnels étaient recevables en nouvelle lecture. Cette pratique a d'ailleurs été courante de tout temps.

M. Alphan-déry, loin de brimer le rôle du Parlement, le Gouvernement a cherché, au contraire, à favoriser son contrôle. Le nombre des débats a été multiplié ; seize débats ont eu lieu depuis 1981, et quatre autres seront inscrits à l'ordre du jour de cette session. En outre, la retransmission télévisée de la séance des questions au Gouvernement constitue une mise en valeur extraordinaire du Parlement. La droite ne l'a jamais fait au Sénat. Il est vrai que lorsqu'elle était au pouvoir elle n'y envoyait qu'un secrétaire d'Etat ! Grâce au Président de la République, François Mitterrand, pour la première fois, les séances de questions du Sénat ont été télévisées. On a vu tout d'un coup le Sénat vivre, c'était étonnant. Les sénateurs sont en effervescence. Ils sont encore plus animés que vous pendant les séances du mercredi, c'est tout dire ! Cela a donc permis de valoriser le rôle du Sénat.

Par conséquent, monsieur Alphan-déry, le Gouvernement a respecté l'institution parlementaire. Et c'est tout à fait normal. S'il ne l'avait pas fait, les débats de qualité, que j'ai évoqués tout à l'heure, auraient été beaucoup moins nombreux. Car il n'y a pas de véritable démocratie sans respect de l'institution parlementaire, et l'instauration de débats de qualité à l'Assemblée nationale et au Sénat est une véritable récompense pour le Gouvernement.

Mesdames, messieurs les députés, j'en ai terminé de ma « mosaïque ». Ce n'est pas très facile de présenter ainsi des budgets très divers. Mais je voudrais, en concluant, remercier les uns et les autres, car tout s'est passé, comme d'habitude, dans un climat excellent et constructif. Nous devons, tous ensemble, travailler sur ces budgets, qui sont des budgets prioritaires, comme la défense nationale et la protection civile. Qu'il y ait des divergences sur ces sujets, c'est normal, mais je tenais à remercier les uns et les autres de l'excellent travail qui a été accompli. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

## I. - Services généraux

**M. le président.** Les crédits des services du Premier ministre, du ministère des relations avec le Parlement, du secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale et du secrétariat d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs qui sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre - I. Services généraux » seront mis aux voix lors de l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

## II. - Secrétariat général de la défense nationale

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : II. Secrétariat général de la défense nationale ».

## ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 1 136 071 francs.

## ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

## Titre V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 26 278 000 F ;

« Crédits de paiement : 15 597 000 F ».

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

## III. - Conseil économique et social.

**M. le président.** J'appelle ensuite les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social ».

## ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

« Titre III : 777 739 francs. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

## Budget annexe des Journaux officiels.

**M. le président.** J'appelle enfin les crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 33 au titre des services votés, au chiffre de 434 052 444 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 34, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 15 100 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 34, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 25 455 126 francs.

(Ces crédits de paiement sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le conseil économique et social, le ministère des relations avec le Parlement, le secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale, le secrétariat d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, et du budget annexe des Journaux officiels.

### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

La parole est à M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre, mon rapport concernant le projet de budget pour 1986 de votre secrétariat d'Etat est l'occasion de dresser un bilan de votre action pour le monde combattant depuis 1981.

Vous renvoyant sur de nombreuses questions à mon rapport écrit, j'essaierai de prendre du recul pour examiner le chemin parcouru et l'action qui reste à mener en faveur du monde combattant.

Ce constat sera mesuré et objectif.

Premier point : il convient de constater que vous avez trouvé en 1981 une situation particulièrement difficile : un conflit ouvert entre le gouvernement de l'époque et le monde combattant, qui avait même pris la forme de manifestations, un arriéré, un retard, un contentieux financier constaté par une commission tripartite le 31 décembre 1979 et que le gouvernement de l'époque n'avait pas pris en compte, sans parler de diverses et importantes revendications qui étaient laissées de côté, bref un monde combattant amer et une situation particulièrement difficile, une confiance à rétablir.

Deuxième point : votre volonté de dialogue. Personne ne la conteste : dix-sept commissions prébudgétaires, des rencontres suivies avec les organisations représentatives du monde combattant et toujours la volonté reconnue d'aller dans le sens de la satisfaction des priorités dégagées par le monde combattant lui-même. Dès que s'offrait une possibilité financière, nous nous sommes attachés, au Parlement, à aller dans le sens des résultats de cette concertation. Et je forme le vœu que cette pratique démocratique se poursuive dans l'avenir.

Troisième point : l'importance que vous avez accordée à ce que j'appellerai la « mémoire de notre histoire ». C'est sans doute l'une des actions les plus originales que vous avez développées. Les actions de commémoration des grandes dates de l'histoire nationale, notamment les interventions en faveur de l'information historique pour la paix, témoignent de la volonté du Gouvernement de ne pas laisser tomber dans l'oubli les sacrifices du passé. Dès 1982, vous avez créé la commission de l'information historique pour la paix, qui a connu depuis trois ans d'importantes modifications de structures et un succès certain dans toutes ses initiatives. Votre département est devenu, de fait, une sorte de ministère de la paix, qui témoigne en permanence du respect de nos valeurs fondamentales. A l'heure où la violence et l'individualisme resurgissent aux premières lignes de l'actualité, il faut saluer l'action que vous avez entreprise, qui méritera d'être poursuivie avec ténacité dans le cadre de votre secrétariat d'Etat.

Quatrième point : la modernisation de la gestion de votre administration qui a été entreprise depuis 1981. La rigueur des temps a imposé des sacrifices dans la gestion. La diminution des effectifs mis à votre disposition a été réalisée dans un contexte de modernisation. La rigueur qui a présidé à l'élaboration du projet de loi de finances pour 1986 a obligé le budget des anciens combattants à payer un très lourd tribut. Nos interventions en tant que parlementaires, les questions que nous vous avons posées en commission des finances, celles que je vous pose ce matin, vous permettront de nous répondre sur l'évolution en profondeur de votre département ministériel sur le plan de la modernisation. Vous nous parlerez de la formation du personnel, à laquelle des efforts importants ont été consacrés en 1985 et qui seront poursuivis en 1986, de l'informatisation de l'administration centrale, qui est menée à un rythme soutenu, de celle des services extérieurs, qui donne des résultats sensibles. Il me paraît indispensable, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez développer ces questions, afin d'apaiser les craintes des personnels de vos services.

Cinquième point : le développement de l'action sociale. Ce thème est longuement traité dans mon rapport. Je rappellerai seulement que les crédits à caractère social ont connu une croissance très importante de 1981 à 1985. Pour l'année 1986, ils sont maintenus en francs constants. Sur l'ensemble de la législature, votre politique a donc permis une évolution très positive de ces actions.

Sixième point : la prise en compte des revendications des combattants d'Afrique du Nord. Si la priorité des priorités, comme en conviennent elles-mêmes les associations d'anciens

combattants, a été et demeure le rattrapage du rapport constant, elle ne doit pas faire oublier les actions concernant les anciens d'Afrique du Nord, à propos desquelles il convient de faire un bilan.

La concertation menée depuis 1981 avec les représentants de leurs associations a permis de prendre des mesures très importantes : création d'une commission chargée de définir une pathologie spécifique et reconnaissance du droit au port de la croix d'Afrique du Nord pour tous les titulaires du titre « Reconnaissance de la nation » ; réflexion sur le bénéfice de la campagne double.

Depuis la loi du 4 octobre 1982, ces anciens militaires peuvent désormais obtenir la carte du combattant s'ils ont participé à six actions de combat ou s'ils ont appartenu à une unité ayant mené pendant leur temps de présence neuf actions de feu ou de combat.

Le ministère de la défense s'est efforcé d'accélérer la publication des relevés d'actions de feu ou de combat, afin de permettre l'attribution des cartes.

La pathologie des anciens d'Afrique du Nord est étudiée par une commission médicale comprenant des médecins de l'administration, ainsi que des associations concernées. Elle s'est réunie pour la première fois le 31 mai 1983. Un groupe de travail spécialisé a été constitué sur le problème des psycho-névroses de guerre.

D'autre part, le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre élabore actuellement un texte qui ouvrira aux possesseurs du titre de « Reconnaissance de la nation » le droit au port d'un insigne officiel, la croix d'Afrique du Nord, de la même façon que la croix du combattant est l'insigne officiel des titulaires de la carte du combattant.

S'agissant de la qualification des titres de pension des intéressés, la mention « hors guerre - loi du 6 août 1955 » figure sur les titres de pension concédés dans les années antérieures. Mais elle peut être rectifiée à tout moment. Sur demande des bénéficiaires, le ministère du budget peut établir les titres de pension sous la rubrique « opérations d'Afrique du Nord ».

Toutes ces mesures correspondent au souci de traiter sur un pied d'égalité les anciens combattants d'Afrique du Nord et ceux des conflits antérieurs.

En vertu d'un décret du 14 février 1957, les anciens combattants d'Afrique du Nord ont droit à la campagne simple. Ils souhaitent obtenir le bénéfice de la campagne double.

Le groupe socialiste a déposé une proposition de loi à cet effet.

Le septième point que j'aborderai concerne le respect absolu depuis 1981 de l'application du rapport constant.

Je parlerai dans un instant du rattrapage, c'est-à-dire des obligations nées du passé. Mais le principe lui-même a été appliqué. Il convenait de le rappeler.

Huitième point : les avantages indirects qui ont été accordés au monde combattant depuis 1981, en dehors du rapport constant puisque le débat est clos sur ce point. Quatre mesures financières indirectes ont amélioré les pensions de guerre. Elles représentent 4 p. 100. Cela fait également partie du bilan.

Neuvième point : le rattrapage du rapport constant, qui est évidemment le problème central.

Nous savons ce qui a été fait : 5 p. 100 le 1<sup>er</sup> juillet 1981 ; 1,4 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier 1983 ; 1 p. 100 le 1<sup>er</sup> novembre 1984 ; 1 p. 100 le 1<sup>er</sup> octobre 1985. Vous nous proposez 1,86 p. 100 le 1<sup>er</sup> février 1986, ce qui représente une dotation supplémentaire de 373 millions de francs. Et si l'on vous suivait sur ce plan, sur les 14,26 p. 100 du rapport constant qu'il nous fallait rattraper depuis 1981, 10,26 p. 100 seraient rattrapés et il resterait 4 p. 100.

La commission des finances a eu un débat approfondi sur cette question, d'où il ressort que nous ne pouvons pas en rester là pour le budget de 1986.

Au nom de la commission des finances et au nom du groupe socialiste, je vous demande d'aller plus loin. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de votre proposition pour deux raisons.

La première raison, c'est que la hausse que vous nous proposez pour 1986 ne constitue pas un progrès suffisamment significatif dans le cadre du rattrapage et de l'extinction du rapport constant.

Vous avez réalisé un effort significatif en 1981. C'est une date importante pour le monde combattant. Il y a eu ensuite le grignotage année après année : en 1983, en 1984, en 1985. Il faut pour 1986 une hausse importante et significative.

La deuxième raison me paraît aussi particulièrement importante et peut-être décisive. Si l'on vous suit, il restera 4 p. 100 du solde à régler concernant ce fameux rapport constant. Or il se trouve que ces 4 p. 100 correspondent précisément aux mesures indirectes qui ont été prises depuis 1981. Il y a eu un débat sur cette question pour savoir s'il fallait intégrer des mesures indirectes dans le rattrapage du rapport constant. Ce débat a animé plusieurs commissions prébudgétaires. Il a été clos par décision du Président de la République. Il ne faut pas rouvrir ce débat. Notre crainte, celle du monde combattant, c'est que, si nous en restions à votre proposition, ce débat serait, qu'on le veuille ou non, à nouveau ouvert.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de réaliser, pour 1986 un rattrapage significatif de 3 p. 100. C'est pour nous un minimum. Je souhaite que nous puissions régler cette question à l'occasion de ce budget, et même dès cette première lecture. De toute manière, nous sommes obligés d'aboutir. Et puisqu'il faut aboutir, pourquoi ne pas le faire dès la première lecture ? Nous attendons de votre part l'affirmation de cette volonté politique, et j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il fasse quelque chose et qu'il annonce sa proposition dès aujourd'hui.

Le monde combattant est à l'écoute de ce débat. Il a suivi avec attention et je dirai avec ferveur tous les efforts que vous avez menés depuis 1981 pour en finir avec cette question du rapport constant. Il faut absolument que nous puissions aujourd'hui faire un pas décisif qui montre que ce rapport constant est, à partir de maintenant, derrière nous. Pour cela, il nous faut prendre la décision d'augmenter en 1986 le rattrapage à hauteur de 3 p. 100.

Telles sont les observations que je voulais formuler au nom de la commission des finances, dans le cadre, je le répète, d'une législature qui, tout compte fait, aura présenté un bilan très positif pour le monde combattant (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. Falala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean Falala, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le dernier budget de la législature est l'occasion, comme l'indiquait le rapporteur de la commission des finances, de faire le point.

Je ne m'attarderai pas longuement sur le projet de budget pour 1986 qui, comme l'an dernier, est, pour les anciens combattants, un budget de rigueur. Il augmente de 2,42 p. 100, ce qui est mieux que l'an dernier où il n'avait progressé que de 0,7 p. 100, mais ce qui est très insuffisant par rapport à la hausse des prix qui sera de l'ordre de 5 p. 100 et à celle des dépenses définitives de l'Etat qui seront en progression de 3,6 p. 100.

Si nous pouvons nous féliciter du relèvement de 1,86 p. 100 des pensions au titre du rattrapage du rapport constant, il n'en restera pas moins un retard de 4 p. 100 à combler dans les deux prochains budgets, si aucune mesure supplémentaire n'est prise.

Cela dit, reconnaissons que l'effort accompli dans ce domaine depuis 1981 est significatif. Au chapitre des décisions positives, il faut noter l'effort consenti en faveur de l'entretien des nécropoles nationales et de l'appareillage des mutilés, ainsi que l'attribution d'une subvention pour les dépenses sociales de l'O.N.A.C. - encore faut-il modérer cette dernière appréciation, puisque, l'an dernier, cet organisme n'avait bénéficié d'aucun crédit supplémentaire ; il s'agit donc en partie d'un rattrapage.

En revanche, il faut déplorer la dégradation des services due à la réduction excessive des effectifs pour la deuxième année consécutive, situation qui ne sera pas améliorée, loin s'en faut, par la rationalisation des structures et la modernisation des services. Et si cela devait continuer ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, la bonne marche des services courrait un risque considérable. Je constate également que les crédits consacrés aux actions civiques et commémoratives, qui sont pourtant indispensables, sont en baisse. De même, je regrette que rien ne soit fait pour les veuves.

En résumé, il s'agit d'un budget sans grande ambition.

Examinons maintenant ce qui a été fait depuis 1981 et quelles sont les revendications du monde combattant qu'il reste à satisfaire.

Au chapitre des réalisations, il faut noter le rattrapage du rapport constant, la loi du 2 octobre 1982 qui a fait du 8 mai un jour férié, la loi du 4 octobre 1982 qui a étendu les possibilités d'attribution de la carte des combattants aux anciens d'A.F.N., la loi du 7 juin 1983 qui a prorogé pour six ans la législation sur les emplois réservés aux victimes de guerre, l'indemnisation des victimes de guerre d'Alsace-Moselle grâce à l'action personnelle et persévérante de M. Laurain, enfin, la loi du 15 mai 1985 qui a décidé l'inscription de la mention « mort en déportation » sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation ou au cours de leur transfert vers les camps.

Le contentieux, lui, porte sur l'amélioration des pensions des veuves de guerre - pensions qui n'ont subi pratiquement aucune augmentation depuis 1981, alors qu'il s'agit pourtant d'une priorité -, le rétablissement de la proportionnalité des pensions d'invalidité, la modification des conditions d'attribution de la carte d'interné résistant, la situation des prisonniers de guerre transférés dans le camp de Rawa Ruska, l'amélioration de la situation des ascendants, l'abaissement de l'âge de la retraite du combattant, enfin, l'attribution de la campagne double aux anciens d'A.F.N.

A l'issue de l'audition de M. le secrétaire d'Etat, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des anciens combattants et victimes de guerre pour 1986. Elle a adopté également trois observations.

Premièrement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales considère que la mesure de rattrapage du rapport constant proposée dans la loi de finances pour 1986 est réelle et demande au Gouvernement que ce rattrapage soit terminé en 1988.

Deuxièmement, elle réclame l'élargissement des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord, notamment par la reconnaissance du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés.

Troisièmement, elle souhaite qu'une révision du plafond de la rente mutualiste ouvrant droit à une majoration de l'Etat intervienne en 1986.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je me suis efforcé de ne pas polémiquer car, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion de le dire, les anciens combattants formulent des revendications qui ne se prêtent pas aux discussions politiciennes; au contraire, nous devons unanimement leur rendre hommage.

Telles sont les réflexions que je voulais livrer à l'Assemblée, en m'efforçant de le faire aussi objectivement que possible. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Anciens combattants et victimes de guerre et article 58 *(suite)* :

Annexe n° 7 - M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome III, de M. Jean Falala, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Premier ministre : fonction publique et simplifications administratives.

Annexe n° 29 - M. Raymond Douyère, rapporteur spécial ; avis n° 2991, tome V, de M. Georges Labazée, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures quinze.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN